

# Rapport financier au 31 décembre 2021

Conseil d'administration du 22 février 2022

### **SOMMAIRE**

1. R	apport d'activité au 31 décembre 2021	. 3
1.1.	Présentation générale	
1.2.	Commentaires sur les résultats au 31 décembre 2021	. 4
1.2.1.	Analyse du carnet de commandes des activités poursuivies	. 4
1.2.2.	Analyse de l'EBITDA récurrent	. 6
1.2.3.	Analyse des autres postes du compte de résultat	. 7
1.2.4	Présentation des flux de trésorerie consolidés	. 8
1.3.	Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées	10
1.4	Dépenses d'investissement	
1.5	Perspectives de l'année 2022	11
1.6	Evénements postérieurs à l'arrêté du 31 décembre 2021	12
1.7	Evaluation des impacts financiers des risques environnementaux	12
1.8	Informations complémentaires	
1.8.1	Transactions avec les parties liées	12
1.8.2	Information sur les principaux risques et incertitudes	12
1.8.3	Définitions	12
2. C	omptes consolidés au 31 décembre 2021	14
	- Base de préparation des états financiers consolidés	
	2 – Notes annexes aux comptes consolidés	
	B – Principes de consolidation	
	l – Immobilisations	
Note 5	5 – Ventes	32
	5 – Charges externes	
Note 7	7 – Charges de personnel	35
Note 8	3 – Impôts sur les sociétés	36
	9 - Trésorerie, endettement et instruments financiers	
Note 1	.0 – Objectifs, politiques et gestion des risques financiers, gestion du capital	45
	1 – Provisions et autres passifs	
	.2 – Dettes Fournisseurs	
	ا الـــــــــــــــــــــــــــــــــــ	
	4 – Stocks options et actions gratuites	
	15 – Information sur les parties liées	
	L6 - Litiges, actifs et passifs éventuels	
	17 - Evénements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2021	
	8 – Périmètre de consolidation	
Note 1	19 – Honoraires des commissaires aux comptes	56
3. R	apport des Commissaires aux comptes sur le rapport financier 2021	57

## 1. Rapport d'activité au 31 décembre 2021

## 1.1. Présentation générale

Le groupe Solocal opère dans le secteur « Digital » qui a généré un chiffre d'affaires des activités poursuivies de 428 millions d'euros sur l'exercice 2021. Elle se décompose ainsi :

- L'offre Connect permet aux TPE et PME de piloter leur présence digitale sur PagesJaunes et l'ensemble du Web (plusieurs dizaines de médias au total dont Google, Facebook, Bing, Tripadvisor, Instagram, etc.) en quelques clics, en temps réel et en toute autonomie, via une application mobile unique, ou une interface web. Cette offre facilite par ailleurs la gestion des interactions entre les professionnels et leurs clients grâce à plusieurs fonctionnalités relationnelles (messagerie instantanée, formulation de devis, prise de rendez-vous, Click & Collect...). Connect représente un chiffre d'affaires de 126,5 millions d'euros sur l'exercice 2021 et est commercialisée en mode abonnement avec renouvellement automatique.
- L'offre Booster permet aux entreprises d'accroître leur visibilité digitale au-delà de leur présence naturelle sur l'ensemble du Web, dans une logique de développement des parts de marché locales. Cette offre intègre entre autres le service Référencement Prioritaire lancé au troisième trimestre 2019 et représente un chiffre d'affaires de 238,3 millions d'euros sur l'exercice 2021.
- S'agissant de la gamme Sites, Solocal propose à ses clients d'assurer la création et le référencement de leur site, selon différents niveaux de budget, toujours en mode abonnement avec renouvellement automatique. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 63,2 millions d'euros sur l'exercice 2021.

Destinées aux TPE/PME, les gammes Connect et Booster se déclinent également pour les Grands Comptes à réseaux.

## 1.2. Commentaires sur les résultats au 31 décembre 2021

Dans la présentation de ses résultats 2021 et dans le présent rapport d'activité, Solocal isole la dynamique des activités poursuivies de celle des activités qu'elle a cédées. Les indicateurs de performance financière sont commentés sur le périmètre des activités poursuivies.

# Compte de résultat consolidé des exercices clos au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020

	Exercice clos le 31 décembre 2021					Exercice clos le 31 décembre 2020				-	
	Consolidé	Activités désengagées			Activités désengagées	Activités poursuivies		Variation Récurrent			
En millions d'euros			Total	Récurrent	Non récur.			Total	Récurrent	Non récur.	2021 / 2020
Chiffre d'affaires	428,0	-	428,0	428,0		437,4	4,6	432,8	432,8	-	-1,1%
Charges externes nettes Frais de personnel Coût des restructurations	(121,2) (184,3) 8,2		(121,2) (184,3) 8,2	(121,6) (184,9)	0,5 0,6 8,2	(200,8)	. , ,	(121,2) (196,0) 4,5	(196,3)	. , ,	0,8% -5,8%
EBITDA	130,8	-	130,8	121,5	9,3	116,2	(3,9)	120,0	115,8	4,2	4,8%
en % du chiffre d'affaires	30,6%		30,6%	28,4%		26,6%		27,7%	26,8%		1,6 pts
Résultat de cession d'actifs Dépréciations et amortissements	- (59,5)	-	- (59,5)	- (59,5)	-	(2,2) (64,6)	(2,8)	(2,2) (61,8)			-3,7%
Résultat d'exploitation	71,3	-	71,3	62,0	9,3	49,3	(6,7)	56,0	51,8	4,2	19,5%
en % du chiffre d'affaires	16,7%		16,7%	14,5%		11,3%		12,9%	12,0%		2,5 pts
Gain provenant de la restructuration de la dette	-	-	-	-	-	63,2	-	63,2	63,2	-	
Produits financiers	0,2	-	0,2	0,2	-	0,4	0,0		,	-	-35,6%
Charges financières	(28,7)	-	(28,7)	(28,7)	-	(61,5)	0,1	(61,6)		-	-53,4%
Résultat financier	(28,5)	-	(28,5)	(28,5)	-	2,0	0,1	1,9	1,9		-1591,5%
Résultat avant impôt des activités poursuivies	42,8	1	42,8	33,5	9,3	51,3	(6,6)	57,9	53,8	4,2	-37,7%
Impôt sur les sociétés	(19,3)	-	(19,3)	(16,9)	(2,4)	(6,5)	0,4	(6,9)	(5,6)	(1,3)	201,1%
Résultat net des activités poursuivies	23,5	-	23,5	16,6	6,9	44,8	(6,2)	51,0	48,2	2,8	-65,5%
Résultat net des activités abandonnées	-	-	•	-	-	20,8	20,8	-	-	-	
Résultat net de la période	23,5	-	23,5	16,6	6,9	65,6	14,6	51,0	48,2	2,8	-65,5%

L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA avant prise en compte des éléments définis comme non récurrents.

Les éléments non récurrents sont des produits et charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents et de montants particulièrement significatifs. Ils correspondent principalement à des éléments de restructuration : il s'agit des coûts ou produits correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par IAS 37.

Sur 2021, l'EBITDA non récurrent s'élève à un produit de 9,3 millions d'euros.

## 1.2.1. Analyse du carnet de commandes des activités poursuivies

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 428 millions d'euros, en baisse de 1,1% par rapport au chiffre d'affaires 2020.

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires déjà sécurisé pour l'année 2022 s'élève à 206,8 millions d'euros.

### Carnet de commandes

	Exercice	Exercice
	clos le 31	clos le 31
	décembre	décembre
En millions d'euros	2021	2020
Carnet de commandes fin de période	243,5	284,2

Le carnet de commandes représente 243,5 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 284,2 millions au 31 Décembre 2020. Cette baisse s'explique par des ventes inférieures au chiffre d'affaires reconnu sur la même période. La baisse du carnet de commandes par rapport au 31 décembre 2020 (-14,3%) provient (i) de l'effet défavorable du changement de date d'enregistrement des ventes lors du passage en mode abonnement, (ii) de l'évolution du mix produits avec plus de ventes en 12 mois qu'en 24 mois par rapport à l'année précédente et (iii) d'une activité commerciale en demi-teinte ne bénéficiant pas encore des effets attendus des actions mises en œuvre dans le cadre du plan stratégique.

Sur la base des meilleures estimations du management, au 31 décembre 2021, les ventes déjà enregistrées avant le 31 décembre 2021 permettent de générer un chiffre d'affaires sécurisé pour l'année 2022 de 206,8 millions d'euros. Il s'élevait à 235 millions d'euros au 31 décembre 2020 pour l'année 2021.

### Indicateurs de performance de Solocal

Le modèle abonnement est un élément structurant de la transformation du business model car il doit favoriser (i) la baisse du churn (ii) et l'augmentation de l'acquisition de nouveaux clients ainsi que le cross-selling des clients existants en libérant du temps à la force de vente historiquement dédiée à l'activité de renouvellement.

Les indicateurs opérationnels de performance de Solocal au quatrième trimestre 2021 et sur l'année 2021 sont les suivants :

	T4 2020	T4 2021	Variation	2020	2021	Variation
Ventes en abonnement - en % des ventes	82%	89%	+7 pts	81%	89%	+8 pts
Indicateur de croissance	-15%	-8,1%	-	-	-	-
Trafic : nombre de recherches total PagesJaunes - <i>en million</i> s	469	482	+2,7%	1 670	1654	-1,0%

Au quatrième trimestre 2021, 89% des ventes ont été réalisées sur des produits en abonnement, une hausse de +7 points par rapport au quatrième trimestre 2020. Au total sur l'année 2021, 89% des ventes ont été réalisées sur des produits en abonnement soit une augmentation de +8 points par rapport à l'année 2020, principalement liée aux offres Référencement Prioritaire et Connect, les Sites internet et Booster Contact. Ce taux de vente en abonnement est en constante hausse depuis le déploiement complet des nouvelles offres de services digitaux Connect (anciennement Présence) et Référencement Prioritaire en juillet 2019. Ce taux est maintenant stable depuis le début de l'année 2021.

Depuis février 2021, Solocal communique un indicateur de croissance, qui correspond à la contribution des ventes du trimestre au chiffre d'affaires des douze prochains mois. Cet indicateur permet au groupe de suivre la conversion de ses ventes en chiffre d'affaires. Cet indicateur ressort en baisse de -8,1% au quatrième trimestre 2021 vs. le quatrième trimestre 2020, ce qui signifie que les prises de

commandes du quatrième trimestre 2021 ont permis de sécuriser 8% de moins de chiffre d'affaires sur les 12 prochains mois que celles enregistrées au quatrième trimestre 2020. Cette baisse s'explique par un nombre de « commerciaux produisants » moins important que l'année précédente notamment sur le segment PME qui est le contributeur le plus important.

Le trafic PagesJaunes repose quant à lui sur :

- Du trafic direct provenant des visites réalisées directement par les utilisateurs sur le site ou l'appli PagesJaunes ou par l'intermédiaire des moteurs de recherche grâce au SEO (recherche de nos contenus);
- Du trafic sur les sites partenaires sur lesquels Solocal affiche du contenu. Depuis avril 2021, les lignes directrices « cookies et autres traceurs » de la CNIL, imposent un consentement explicite des individus à la mesure de l'audience de Solocal sur les sites de ses partenaires. L'indicateur « Visites » est fragilisé car une part non négligeable de l'audience (celle des annuaires déportalisés) n'est plus mesurable de manière certifiée. L'interdiction progressive des cookies tiers par les navigateurs internet renforce la faiblesse de cet indicateur pour le futur.

Il convient ainsi désormais de mesurer l'audience de Solocal en nombre de recherches. Le nombre de recherches annuelles totales est quasiment stable (baisse de -1,0%) et s'établit à 1 653,9 millions en 2021 contre 1 670,3 millions en 2020.

## 1.2.2. Analyse de l'EBITDA récurrent

### Charges externes nettes

Les charges externes récurrentes s'élèvent à 121,6 millions d'euros sur 2021, stables par rapport à l'année 2020 qui résultent de l'augmentation du spend media en lien avec l'évolution du mix produit compensée par des économies réalisées sur 2021 notamment sur les frais de déplacements de la force commerciale en lien avec la diminution du capacitaire commercial moyen.

### Frais de personnel

Les frais de personnel récurrents s'établissent à 184,9 millions d'euros sur 2021, en baisse de 5,8% soit 11,4 millions d'euros par rapport à 2020. Cette baisse s'explique par :

- L'impact de la crise sanitaire sur le niveau de l'activité de la période qui a pesé sur les rémunérations variables :
- La poursuite de la réduction des ETP moyens ;
- Un effet de base défavorable. En effet, en 2020, les mesures de chômage partiel ont permis d'alléger le coût de la masse salariale d'environ 9 millions d'euros. Le groupe n'a pas bénéficié de ces mesures en 2021. Proforma de ces réductions de coûts exceptionnelles, les charges de personnel sur 2021 s'élèvent donc à 20,4 millions d'euros.

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2021 est de 2 282 personnes (hors absence longue durée) dont 46% de commerciaux.

### EBITDA récurrent

L'EBITDA récurrent des activités poursuivies atteint 121,5 millions d'euros au 31 décembre 2021, en progression de 4,8% soit 5,7 millions d'euros par rapport à 2020. Le taux d'EBITDA récurrent sur le chiffre d'affaires s'élève ainsi à 28,4% en hausse de 1,6 points.

La hausse de ce taux reflète une bonne maitrise des coûts fixes comparativement à 2020 qui avait par ailleurs bénéficié de mesures économiques favorables liées à la crise sanitaire pour un total de 13 millions d'euros (chômage partiel et effets indirects comme l'arrêt des déplacements). Retraité de cet effet, le taux d'EBITDA récurrent sur le chiffre d'affaires en 2021 serait en progression de 4,8 points par rapport à 2020.

## 1.2.3. Analyse des autres postes du compte de résultat

### Résultat d'exploitation

Le tableau suivant présente le résultat d'exploitation des activités poursuivies du Groupe pour 2021 et 2020 :

	Exercice clos le 31 décembre 2021				Exercice clos le 31 décembre 2020				_		
	Consolidé	Activités désengagées	s Activités poursuivies		Activités poursuivies		Activités désengagées	Activités poursuivi		suivies	Variation Récurrent
En millions d'euros			Total	Récurrent	Non récur.			Total	Récurrent	Non récur.	2021 / 2020
EBITDA	130,8	-	130,8	121,5	9,3	116,2	(3,9)	120,0	115,8	4,2	4,8%
en % du chiffre d'affaires	30,6%		30,6%	28,4%		26,6%		27,7%	26,8%		1,6 pts
Résultat de cession d'actifs	-		-	-		(2,2)	-	(2,2)	(2,2)	-	
Dépréciations et amortissements	(59,5)	-	(59,5)	(59,5)	-	(64,6)	(2,8)	(61,8)	(61,8)	-	-3,7%
Résultat d'exploitation	71,3	-	71,3	62,0	9,3	49,3	(6,7)	56,0	51,8	4,2	19,5%
en % du chiffre d'affaires	16,7%		16,7%	14,5%		11,3%		12,9%	12,0%		2,5 pts

Au 31 décembre 2021, le montant des éléments non récurrents s'élève à 9,3 millions d'euros et se compose principalement de reprises de provisions constituées dans le cadre de la transformation du Groupe.

Les dépréciations et amortissements s'élèvent à (59,5) millions d'euros au 31 décembre 2021 et sont en baisse par rapport à 2020 du fait de la baisse des investissements depuis plusieurs années.

Le résultat d'exploitation des activités poursuivies du Groupe est à 71,3 millions d'euros contre 56 millions d'euros en 2020.

### Résultat net de la période

Le tableau suivant présente le résultat net de l'exercice des activités poursuivies du Groupe au 31 décembre 2021 et 2020 :

	Exercice clos le 31 décembre 2021				Exercice clos le 31 décembre 2020				-		
	Consolidé	Activités désengagées			Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies		suivies	Variation Récurrent	
En millions d'euros			Total	Récurrent	Non récur.			Total	Récurrent	Non récur.	2021 / 2020
Résultat d'exploitation	71,3	-	71,3					56,0			19,5%
en % du chiffre d'affaires	16,7%		16,7%	14,5%		11,3%		12,9%	12,0%		2,5 pts
Gain provenant de la restructuration de la dette	-	-	-	-	-	63,2	-	63,2	63,2	-	
Produits financiers	0,2	-	0,2	0,2	-	0,4	0,0	0,4	0,4	-	-35,6%
Charges financières	(28,7)	-	(28,7)	(28,7)	-	(61,5)	0,1	(61,6)		-	-53,4%
Résultat financier	(28,5)	-	(28,5)			2,0				-	-1591,5%
Résultat avant impôt des activités poursuivies	42,8	-	42,8	33,5	9,3	51,3	(6,6)	57,9	53,8	4,2	-37,7%
Impôt sur les sociétés	(19,3)	-	(19,3)	(16,9)	(2,4)	(6,5)	0,4	(6,9)	(5,6)	(1,3)	201,1%
Résultat net des activités poursuivies	23,5	-	23,5	16,6	6,9	44,8	(6,2)	51,0	48,2	2,8	-65,5%
Résultat net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	20,8	20,8	-	-	-	
Résultat net de la période	23,5	_	23,5	16,6	6,9	65,6	14,6	51,0	48,2	2,8	-65,5%

Au 31 décembre 2021, le montant des éléments non récurrents s'élève à 9,3 millions d'euros. Il correspond essentiellement au débouclage de provisions qui avaient été constituées lors de la transformation du Groupe au fur et à mesure de l'extinction du risque associé.

Le résultat consolidé des activités poursuivies avant impôts atteint 42,8 millions d'euros au 31 décembre 2021 et 57,9 millions d'euros au 31 décembre 2020.

La charge d'impôt sur les sociétés comptabilisée au 31 décembre 2021 est de (19,3) millions d'euros. Cette charge est principalement composée de la consommation des décifits (12M€) et des impacts de changements de taux (2,1M€).

Le résultat net consolidé du Groupe est positif au 31 décembre 2021 et s'établit à 23,5 millions d'euros contre 65,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

## 1.2.4 Présentation des flux de trésorerie consolidés

Les flux de trésorerie du Groupe sur l'exercice 2020 présentent un EBITDA récurrent de 132,8 millions d'euros qui comprend l'EBITDA récurrent consolidé plus la contribution marginale de l'activité Imprimés (chiffre d'affaires et coûts directs).

Tableau des flux de trésorerie	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
En millions d'euros		
EBITDA récurrent	121,5	132,8
Eléments non monétaires inclus dans l'EBITDA	5,1	(0,6)
Variation du besoin en fonds de roulement	(20,3)	(89,8)
dont variation BFR Clients	(10,6)	(67,5)
dont variation BFR fournisseurs	(10,6)	(10,0)
dont variation BFR Autres	0,9	(12,3)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(34,2)	(43,2)
Flux de trésorerie opérationnels récurrents	72,1	(8,0)
Eléments non- récurrents	(8,1)	(67,0)
Résultat financier (dé)encaissé	(13,5)	(5,6)
Impôt sur les sociétés décaissé	(6,0)	(5,5)
Autres	(0,6)	3,1
Flux de trésorerie disponibles	43,9	(75,7)
Augmentation (diminution) des emprunts	(6,1)	24,1
Augmentation de capital	0,7	89,2
Autres	(19,7)	(17,7)
Variation nette de trésorerie	18,8	19,9
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	61,4	41,5
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture	80,2	61,4

La variation du besoin en fonds de roulement s'est nettement améliorée sur l'année 2021, passant de (90) millions sur l'année 2020 à (20) millions d'euros sur l'année 2021. La variation du BFR clients est de (11) millions d'euros contre -68 millions d'euros sur l'année 2020. Cette amélioration provient de :

- la stabilisation de l'activité commerciale au cours de l'année 2021 après des années de décroissance et une année 2020 marquée par les périodes de confinement ;
- une réduction de l'avance de phase (délais entre l'enregistrement d'une commande et la reconnaissance du chiffre d'affaires), grâce principalement au passage en mode abonnement.

La variation du « BFR Autres » comprend le remboursement d'une partie du passif fiscal et social sur la période (4,6 millions d'euros) compensé par un crédit de TVA de 4 millions € reçu sur en début d'année 2021.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 34,2 millions d'euros l'année 2021, en baisse de -21% par rapport à l'année 2020 comme le groupe s'y était engagé.

Les éléments non récurrents s'élèvent à (8,1) millions d'euros sur l'année 2021. Ils comprennent les décaissements liés au projet de transformation Solocal 2020. Il ne reste plus que 1 millions d'euros à décaisser au titre de ce projet en 2022.

Les frais financiers décaissés s'élèvent à (13,5) millions d'euros sur l'année 2021, ils correspondent au paiement des intérêts obligataires en numéraire (50% des intérêts sont payés en numéraire et 50% sont capitalisés, jusqu'au 31 décembre 2021), aux intérêts annuels de la ligne de crédit renouvelable de 50 millions d'euros et aux intérêts annuels de la ligne de crédit de 16 millions d'euros avec BPI France. Sur l'année 2020, les frais financiers décaissés s'élevaient à 5,6 millions d'euros car le groupe n'avait pas payé ses coupons trimestriels obligataires dans le contexte de la crise sanitaire afin de préserver sa trésorerie.

Les flux de trésorerie disponibles du Groupe sont donc positifs de +43,9 millions d'euros sur l'année 2021 contre -75,7 millions d'euros sur l'année 2020, (qui comprenait (67) millions d'euros d'éléments non récurrents).

La baisse des emprunts pour (6,1) millions d'euros correspond au remboursement des dettes bancaires pour 4 millions d'euros (remboursement en numéraire du RCF pour 3 millions d'euros et du prêt BPI pour 1 million d'euros), ainsi qu'à l'arrêt de l'utilisation de la ligne de besoin en fonds de roulement (-2 millions d'euros).

La variation « Autres » de -19,7 millions d'euros représente essentiellement le flux correspondant à l'amortissement financier des droits d'utilisation capitalisés en lien avec l'application de la norme IFRS 16 (i.e. les loyers payés par le groupe pour environ 20 millions d'euros),

La variation nette de trésorerie du Groupe s'élève ainsi à + 18,8 millions d'euros sur l'année 2021. Au 31 décembre 2021, le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 80 millions d'euros, vs. 61,4 millions d'euros au 31 décembre 2020.

L'endettement financier net s'établit à 175 millions d'euros au 31 décembre 2021 (hors application de la norme IFRS 16) en baisse de -20 millions d'euros par rapport à 195 millions d'euros au 31 décembre 2020. Il se compose des emprunts obligataires à échéance 2025 (2 obligations de respectivement 170 millions d'euros et 18 millions d'euros), de la facilité de crédit renouvelable entièrement tirée pour 44 millions d'euros, du prêt ATOUT de 15 millions d'euros, des intérêts courus pour 8 millions d'euros et de la trésorerie pour 80 millions d'euros. Pour rappel, conformément aux engagements pris pendant la restructuration financière de 2020, le Groupe a remboursé 6 millions d'euros de sa ligne de crédit renouvelable le 30 septembre 2021, 3 millions d'euros en numéraire et 3 millions d'euros en actions.

L'impact de l'application de la norme IFRS 16 sur l'endettement financier net est de +74 millions d'euros au 31 décembre 2021, en raison du reclassement des engagements de loyer en obligations locatives au passif du bilan.

Le levier financier tel que défini dans la documentation des obligations Solocal à échéance 2025 est de 1,67x au 31 décembre 2021 (auquel ne s'applique pas la norme IFRS 16). Le ratio d'EBITDA sur charges d'intérêts s'élève à 5,26x.

Le groupe respecte les ratios financiers prévus au titre de la documentation obligataire, avec une marge de manœuvre respectivement de 52% et 75%.

# 1.3. Liquidités, ressources en capital et dépenses d'investissement consolidées

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie des activités poursuivies du Groupe au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
En millions d'euros		
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	78,7	(16,6)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(34,8)	(40,1)
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement	(25,1)	76,7
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	18,9	19,9

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à 78,7 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre (16,6) millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement s'élèvent à (34,8) millions d'euros au 31 décembre 2021 contre (40,1) millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une variation de 5,3 millions d'euros.

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement représentent un décaissement net de 25,1 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre un encaissement net de 76,7 million d'euros au 31 décembre 2020.

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie et de l'endettement net du Groupe consolidé au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Equivalents de trésorerie	0,4	0,2
Trésorerie	79,8	61,2
Trésorerie brute	80,2	61,4
Découverts bancaires		
Trésorerie nette	80,2	61,4
Valeur nominale des emprunts obligataires	- 187,9	186,2
Juste valeur des financements	(16,9)	(16,9)
Valeur nominale des lignes de crédit revolving tirées	44,0	50,0
Frais d'émission d'emprunts intégrés au taux d'intérêt effectif des dettes	(4,1)	(4,1)
Amortissement de l'écart de juste valeur et des frais au taux d'intérêt effectif	4,5	1,1
Autres emprunts	15,0	16,0
Intérêts courus non échus sur emprunts	8,3	2,5
Dettes de crédit-bail	-	0,1
Affacturage	-	2,1
Autres	0,1	0,0
Dettes financières courantes et non courantes	238,8	237,0
Obligations locatives courantes et non courantes	- 74,3	- 94,0
Endettement financier brut	313,1	331,0
dont courant	27,2	27,7
dont non courant	285,9	303,3
Endettement net	<b>232,9</b>	<b>269,6</b>
	-	-
Endettement net du groupe consolidé	232,9	269,6

L'endettement financier net (endettement financier brut diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie) s'établit à 232,9 millions d'euros au 31 décembre 2021, et est en baisse de 36,7 millions d'euros par rapport à 269,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le levier financier tel que défini dans la documentation obligataire de l'obligation Solocal à échéance 2022 est de 1,67x au 31 décembre 2021 (auquel ne s'applique pas la norme IFRS 16). Le groupe respecte les ratios financiers prévus au titre de la documentation obligataire :

Au 31 décembre 2021, l'endettement financier brut est principalement composé :

- d'obligations issues de la restructuration financière réalisée en octobre 2020 pour un montant nominal de 169,9 millions d'euros remboursables en mars 2025,
- d'obligations émise pour une valeur de 18 millions d'euros mises en place dans le cadre de la restructuration financière du Groupe dont la maturité est identique aux précédentes obligations,
- d'une ligne de crédit renouvelable de 50,0 millions d'euros intégralement tirée et remboursée à hauteur de 6 millions d'euros en septembre 2021. Ces 6 millions d'euros ont été partiellement remboursés pour 3 millions, les 3 millions restant ont été remboursées sous forme d'actions.
- d'une ligne de financement de 16 millions d'euros (prêt Atout BPI), remboursée à hauteur de 1 million d'euros en novembre 2021.

## 1.4 Dépenses d'investissement

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Investissements incorporels et corporels	34,3	43,4
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	1,0	10,9
Investissements	35,3	54,2

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location inscrits à l'actif sont de 1 million d'euros. Les investissements incorporels et corporels sont de 34,3 millions d'euros sur l'exercice 2021.

## 1.5 Perspectives de l'année 2022

A la suite des évolutions de l'équipe de direction et à la lumière des ventes 2021, le Groupe a procédé au réexamen de sa feuille de route et a annoncé ses perspectives à trois ans le 21 octobre 2021. 2022 sera une année de consolidation de la refonte de l'approche commerciale essentiellement sur le Terrain qui est le canal de vente le plus contributeur à l'activité du Groupe avec notamment :

- Le projet de mise en place d'un plan de rémunération adapté au nouveau modèle à compter du 1er janvier 2022,
- Un renforcement de l'organisation commerciale et le déploiement de nouveaux outils de ciblage et de performance,
- Un investissement dans la formation des équipes aux services digitaux proposés.

Sur l'horizon du plan, Solocal capitalisera sur les efforts réalisés en termes d'efficacité de la relation client afin d'adopter une démarche beaucoup plus proactive d'accompagnement de ses clients. Solocal augmentera également ses investissements marketing dès 2022 afin de valoriser aux yeux de ses clients et du public la valeur ajoutée de Pages Jaunes.

Ces actions porteront progressivement leurs fruits sur 2022 et seront associées à une stricte maitrise des coûts fixes, ce qui permettra une performance financière en 2022 comparable à celle de 2021, en termes de chiffre d'affaires, EBITDA et flux de trésorerie opérationnels, ainsi qu'un retour à la croissance de ces mêmes indicateurs dès 2023.

## 1.6 Evénements postérieurs à l'arrêté du 31 décembre 2021

Néant

## 1.7 Evaluation des impacts financiers des risques environnementaux

Comme indiqué dans la Déclaration de Performance Extra-Financière, les risques liés aux impacts environnementaux sont mineurs pour Solocal Group en 2021. Les principaux indicateurs clés d'engagements 2021, détaillés dans la DPEF sont d'optimiser les consommations d'énergie, l'utilisation des ressources et de réduire l'impact carbone de son activité.

Les enjeux de ces engagements n'ont pas eu d'impacts financiers significatifs sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2021.

## 1.8 Informations complémentaires

## 1.8.1 Transactions avec les parties liées

Il n'y a pas eu de nouvelles transactions sur les parties liées au cours de l'année 2021. Les dirigeants constituant des parties liées au 31 décembre 2021 sont les membres du Conseil d'administration, y compris le Directeur général et les membres du Comité exécutif. Solocal n'a pas de parties liées autres que celles réalisées avec ses dirigeants et administrateurs.

Le départ de Pierre Danon, Président du Conseil d'administration, n'a pas fait l'objet de condition de départ particulière.

## 1.8.2 Information sur les principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes sont décrits à la section 2 Facteurs de risque du Document d'enregistrement universel 2021.

### 1.8.3 Définitions

Audiences: indicateur de visites et d'accès aux contenus sur une période donnée.

**Carnet de commandes** : commandes de ventes telles que validées et engagées par les clients à la date de clôture. S'agissant des produits en mode abonnement, seule la période d'engagement en cours est considérée.

**Chiffre d'affaires sécurisé**: Il s'agit de la somme, d'une part, du chiffre d'affaires reconnu sur la période, et d'autre part, de la reconnaissance du revenu futur issue des ventes ou du renouvellement d'engagement telles que validées et engagées par les clients à date (nettes des annulations déjà constatées) et devant donner lieu à une prestation future sur l'exercice en cours.

**EBITDA**: l'EBITDA est un indicateur alternatif de performance présenté au compte de résultat au niveau du résultat d'exploitation et avant prise en compte des dépréciations et amortissements. L'EBITDA récurrent correspond quant à lui à l'EBITDA avant prise en compte des éléments définis comme non récurrents. Ces éléments non récurrents sont des produits et charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents et de montants particulièrement significatifs. Ils correspondent principalement à des éléments de restructuration : il s'agit des produits ou coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée.

**Indicateur de croissance** : Indicateur pour suivre l'évolution de la contribution des ventes d'une période donnée sur les 12 mois suivants de chiffre d'affaires

**Recherches** : Nombre de fois où Solocal positionne un ou des professionnels suite à une requête d'un internaute.

**Ventes** : prises de commandes réalisées par la force de vente, devant donner lieu à une prestation effectuée par le Groupe pour ses clients.

## 2. Comptes consolidés au 31 décembre 2021

## Etat du résultat consolidé

### Etat du résultat consolidé

(Montants en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Chiffre d'affaires Charges externes nettes Frais de personnel Coûts de restructuration	5.1 6. 7.	428 010 (121 162) (184 285) 8 218	437 424 (124 956) (200 768) 4 452
EBITDA		130 781	116 152
Dépréciations et amortissements Résultat des pertes de contrôle	4.	(59 495) -	(64 594) (2 226)
Résultat d'exploitation		71 286	49 332
Gain provenant de la restructuration de la dette Produits financiers Charges financières	9.4 9.4 9.4	234 (28 713)	63 187 368 (61 548)
Résultat financier		(28 479)	2 006
Résultat avant impôt des activités poursuivies		42 807	51 339
Impôt sur les sociétés  Résultat net des activités poursuivies	8.1	(19 290) <b>23 517</b>	(6 548) <b>44 791</b>
Résultat net des activités abandonnées		-	20 793
Résultat net de la période		23 517	65 584
Résultat net des activités poursuivies de la période attribuable : - Actionnaires de SoLocal Group - Participations ne donnant pas le contrôle		23 517 -	44 791 -
Résultat net des activités abandonnées de la période attribuabl - Actionnaires de SoLocal Group - Participations ne donnant pas le contrôle	e aux :		20 793 -
Résultat des activités poursuivies de la période par action a (en euros)	ttribuable au	ux actionnaires de S	SoLocal Group
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions moyen pondéré - de base - dilué	13.	0,18 0,18	0,35 0,34
Résultat des activités abandonnées de la période par action (en euros)	attribuable	aux actionnaires de	e SoLocal Group
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions moyen pondéré - de base - dilué	13.	- -	0,16 0,16

# Etat du résultat global consolidé

### Etat du résultat global consolidé

(Montants en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Report résultat de la période		23 517	65 584
Réserves écarts actuariels sur régimes indemnités de fin de carrière :			
- Montant brut	11.	11 784	(2 315)
- Impôt différé		(3 043)	598
- Montant net d'impôt		8 741	(1 717)
Ecarts de conversion des activités à l'étranger		(19)	(381)
Total autres éléments du résultat global net d'impôt		8 722	(2 098)
Résultat global total net d'impôt		32 238	63 486
Résultat global total attribuable aux : - Actionnaires de SoLocal Group - Participation ne donnant pas le contrôle		32 238 -	63 486 -

# Etat de la situation financière consolidée

Etat de situation financière			
		Exercice clos le	Exercice clos le
(Montants en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif			
Goodwill net	4.1	86 489	86 489
Autres immobilisations incorporelles nettes	4.2	70 125	76 823
Immobilisations corporelles nettes	4.3	13 702	16 047
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	4.3	51 828	66 571
Actifs financiers non courants	9.5	7 187	7 711
Impôts différés actifs	8.2	43 134	61 492
Total des actifs non courants	0.2	272 465	315 133
Total des actils fion coulants		272 403	313 133
Créances clients nettes	5.2	56 328	69 649
Autres actifs courants	5.3	22 753	44 639
Créances d'impôt sur les sociétés		5 342	998
Charges constatées d'avance		1 932	1 941
Actifs financiers courants	9.5	1 363	1 004
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.5	80 230	61 379
Total des actifs courants		167 946	179 609
Total actif		440 411	494 742
Passif			
Capital social	13.1	131 694	129 505
Prime d'émission	13.1	1 039 995	1 038 185
Réserves	13.2	(1 382 603)	(1 448 666)
Résultat de la période attribuable aux actionnaires	13.2	23 517	65 584
•	11		
Autres éléments du résultat global Actions propres	11. 13.3	(46 441) (5 496)	(55 163)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de		(3 490)	(5 548)
Solocal Group	13	(239 334)	(276 104)
		(========	(=======
Total capitaux propres		(239 334)	(276 104)
5.11.6		220.050	220 252
Dettes financières non courantes	9.5	228 958	228 252
Obligations locatives à plus d'un an	9.5	56 967	75 080
Avantages du personnel - non courants	11.	76 646	92 299
Provisions - non courantes	11.	1 417	6 842
Total des passifs non courants		363 988	402 472
Dettes financières courantes	9.5	9 821	8 767
Obligations locatives à moins d'un an	9.5	17 340	18 886
Provisions - courantes	11.	26 540	31 602
Passifs sur contrats	5.4	100 408	108 913
Dettes fournisseurs	12.	51 209	59 458
Avantages du personnel - courants	11.	41 989	48 017
Autres passifs courants	11.	67 261	91 653
Dettes d'impôt sur les sociétés		1 188	1 076
Total des passifs courants		315 757	368 372
Total aco passiis containts		313 7 37	300 372
Total passif		440 411	494 742

### **ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

(Montants en milliers d'euros)

Nombre de titres en circulation		Capital social	Prime d'émission	Résultat et réserves	Ecarts actuariels	Réserve de conversion	Actions propres	Capitaux propres part du Groupe	Participati on ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
6 189 739	Solde au 1 janvier 2020	61 954	758 392	(1 400 864)	(52 792)	(273)	(5 344)	(638 926)	41	(638 885)
	Résultat de la période Autres éléments du résultat global, net d'impôt			65 584	(1 717)	(381)		65 584 (2 098)		65 584 (2 098)
	Résultat global de la période, net d'impôt	-	-	65 584	(1 717)	(381)	-	63 486	-	63 486
5 223 123 230 183 17	Rémunération en actions Opérations sur capital Mandatory Convertible Bonds	66 801	276 872	185 (48 029)				185 295 644 -		185 295 644 -
75 000 (2 143)	•	750	2 920	41			(204)	3 670 (204) 41		3 670 (204) -
129 498 018	Solde au 31 décembre 2020	129 505	1 038 184	(1 383 083)	(54 509)	(654)	(5 548)	(276 104)	(0)	(276 104)
120 100 010		120 505	1 000 101	(4.202.002)	(54.500)	(654)	(= = 40)	(076404)	(0)	(275 404)
129 498 018	Solde au 1 janvier 2021	129 505	1 038 184	(1 383 083)	(54 509)	(654)	(5 548)	(276 104)	(0)	(276 104)
	Résultat de la période Autres éléments du résultat global, net d'impôt			23 517	8 741	(19)		23 517 8 722		23 517 8 722
	Résultat global de la période, net d'impôt	-	-	23 517	8 741	(19)	-	32 238		32 238
31 255 2 154 438 2 938	Rémunération en actions Opérations sur capital Obligations convertibles (MCB)	31 2 155 3	1 534 276	763 - (279)				794 3 690 -		794 3 690 -
(302 067)	Achats/Ventes d'actions propres Autres variations			(4)	-	-	52	52 (4)		52 (4)
131 384 582	Solde au 31 décembre 2021	131 694	1 039 994	(1 359 086)	(45 768)	(673)	(5 496)	(239 334)	(0)	(239 334)

## Etat des flux de trésorerie consolidé

### **ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

(Montants en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Résultat net		23 517	65 584
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations et écarts d'acquisition Variation des provisions Eléments de juste-valeur Rémunération en actions Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs Produits et charges d'intérêts Charge d'impôt de l'exercice		60 798 (11 462) 2 924 789 416 22 237 19 724	(42 953) (67 820) 185 (1 312) 44 970
Diminution (augmentation) des créances clients Augmentation (diminution) des passifs sur contrat Diminution (augmentation) des autres créances Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs Augmentation (diminution) des autres dettes Variation du besoin en fonds de roulement	2.1.4	3 286 (8 505) 18 490 (11 492) (23 671) (21 892)	(10 446)
Intérêts décaissés Impôt sur les sociétés décaissé		(12 311) (6 013)	
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		78 727	(16 638)
Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles Acquisitions de titres de participation nettes de la trésorerie acquises et cessions de titres de participation	2.1.5	(34 912) 93	(42 056) 2 000
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		(34 819)	(40 056)
Augmentation (diminution) des emprunts Mouvements sur actions propres	9.5	(4 000)	32 000 350
Augmentations et réductions de capital en trésorerie Remboursement de la dette sur obligations locatives Autres flux liés aux opérations de financement	9.5	700 (19 653) (2 110)	89 199 (18 092) (26 793)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(25 063)	76 664
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		6	(49)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		18 851	19 921
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture		61 379	41 458
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture		80 230	61 379

En 2020, l'activité Imprimés constituait un activité abandonnée. les flux de trésorerie d'exploitation présentés en 2020 incluent ceux relatif à cette activité abandonnée à hauteur de 20,8 millions d'euros. Cette activité abandonnée n'avait pas généré de flux de trésorerie liés aux opérations de financement et d'investissement en 2020.

## Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2021

## Note 1 - Base de préparation des états financiers consolidés

Solocal Group est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises.

Le siège de la Société est domicilié au 204 rond-point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt (France) et opère dans le secteur du marketing & de la communication digitale locale. Elle a été constituée en 2000 et les titres de Solocal Group sont cotés à la bourse de Paris (Euronext) depuis 2004 (LOCAL).

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2021 ainsi que les notes y afférentes ont été établis sous la responsabilité de Hervé Milcent, Directeur général de Solocal Group, et ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Solocal Group en date du 22 février 2022.

Les comptes consolidés sont présentés en euros arrondis au millier le plus proche.

### 1.1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Solocal au 31 décembre 2021 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS approuvées par l'Union Européenne à la date de clôture et d'application obligatoire à cette date.

L'ensemble des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021 sont disponibles sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : <a href="https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ecno-1606-2002">https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ecno-1606-2002</a>

### 1.2 Normes IFRS

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2021 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe).

Au 31 décembre 2021, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de nouvelle norme ou interprétation.

# 1.2.1 Nouvelles normes, amendements ou interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2021

Décision d'agenda de l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC) sur la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel mis à disposition dans le "cloud" dans le cadre d'un contrat "Software as a service"

L'IFRS IC a été saisi pour déterminer comment comptabiliser les coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'un contrat de *Software as a Service* (SaaS). En avril 2021, le comité a analysé la demande en distinguant deux cas. Dans le premier, l'entité comptabilise une immobilisation incorporelle au titre de la configuration ou de la personnalisation du SaaS, si cette ressource économique est contrôlée par l'entité et son accès restreint aux utilisateurs tiers. Dans le second cas, si aucune immobilisation incorporelle n'a été comptabilisée au titre de la configuration ou de la personnalisation du SaaS, cette prestation est comptabilisée en charges à mesure que les services sont rendus.

Au 31 décembre 2021, l'analyse du groupe est en cours et sera finalisée en 2022. Le Groupe n'attend pas d'impact significatif dans ses comptes consolidés.

# Décision d'agenda de l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC) sur l'attribution des droits aux années de services dans un régime à prestations définies

L'IFRS IC a été saisi sur les modalités de calcul d'engagements de régimes à prestations définies pour lesquels l'attribution de droits est conditionnée par la présence dans le Groupe au moment du départ en retraite (avec perte de tout droit en cas de départ anticipé) et dont les droits dépendent de l'ancienneté, tout en étant plafonnés à un certain nombre d'années d'ancienneté. Pour les régimes revus par l'IFRS IC, le plafond peut intervenir à une date antérieure au départ en retraite

En France, la lecture de la norme IAS 19, avait conduit à une pratique consistant à évaluer et comptabiliser l'engagement de manière linéaire sur la carrière du salarié dans le Groupe. L'engagement ainsi calculé correspond au prorata des droits acquis par le salarié au moment de son départ à la retraite. La décision de l'IFRS IC concluant, au cas d'espèce, qu'aucun droit n'est acquis en cas de départ avant l'âge de la retraite et que les droits sont plafonnés après un certain nombre d'années d'ancienneté ("X"), l'engagement ne serait comptabilisé que sur les X dernières années de carrière du salarié dans l'entreprise.

Il est à noter que suite à l'adoption par l'IASB de cette nouvelle méthode d'étalement de la dette IAS 19, Solocal n'a pas constaté d'impact significatif dans ses comptes consolidés étant donné que les régimes de retraite du groupe ne sont pas plafonnés.

### Amendement à IFRS 16 - Contrats de location

En mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 16 qui permet de ne pas considérer les réductions de loyer comme des modifications de contrat de location, à la condition que ces réductions de loyer ne soient pas accompagnées d'une autre modification telle que la durée ou le périmètre du contrat de location. De telles réductions de loyer peuvent donc suivre le même traitement que des paiements variables. En mars 2021 l'IASB a prolongé d'un an la période d'applicabilité de la modification de mai 2020. Ce prolongement n'a pas encore été adopté par l'Union Européenne. Aucun impact matériel lié à cet amendement n'a été constaté par le Groupe en 2021, comme en 2020.

### Autres textes d'application obligatoires au 1er janvier 2021

Les autres textes d'application obligatoire au 1er janvier 2021 ne trouvent pas à s'appliquer ou ne présentent pas d'impact matériel :

- Amendement à IFRS 4 : Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 ;
- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence

# 1.2.2 Nouvelles normes, amendements ou interprétations en vigueur après la date de clôture

### Application en 2022 :

- Amendements à IAS 16, Immobilisations corporelles Montants reçus avant la mise en service. Ces amendements requièrent de comptabiliser en résultat les montants reçus de la vente d'articles produits pendant la période de développement d'une immobilisation corporelle, ainsi que leurs coûts de production.
- Amendements à IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels Contrats onéreux. Ce texte restreint le périmètre des coûts d'exécution destinés à évaluer un contrat onéreux aux seuls coûts directs.
- Amendements à IFRS 3, Regroupements d'entreprises. Cet amendement met à jour les références faites au Cadre conceptuel dans la norme IFRS 3 sans en changer les dispositions.

### **Application en 2023**

- Amendement à IAS 1, Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants
- Amendements à IAS 1, Informations à fournir sur les méthodes comptables
- Amendements à IAS 8, Définition des estimations comptables
- Amendement à IAS 12, Impôts différés Impôts différés actif et passif issus d'une transaction unique.

La norme IFRS 17, Contrats d'assurance n'est pas applicable à Solocal Group.

### 1.3 Autres informations

### Saisonnalité

Les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité.

### Estimations et jugements

L'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2021 conformément aux normes IFRS conduit la direction du Groupe à réaliser des estimations et émettre des jugements, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat.

### Estimations:

Les estimations sont destinées à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles sur un élément incertain. Elles sont révisées pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets d'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective. Les estimations significatives de la Direction Générale portent sur les éléments suivants :

- Hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies ;
- Méthode d'amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- Appréciation, dans le cadre de la comptabilisation et de l'estimation des provisions, de la probabilité de règlement et du montant de l'obligation, de l'échéancier attendu des paiements futurs :
- Détermination, dans le cadre des tests d'impairment des actifs non financiers, de la durée et du montant des flux de trésorerie futurs ainsi que des taux d'actualisation et de croissance perpétuelle intervenant dans le calcul de la valeur d'utilité des actifs testés;
- Détermination du montant des flux de trésorerie prévisionnels pour les 12 prochains mois, dans le cadre de l'appréciation de l'hypothèse de continuité d'exploitation ;
- Détermination du montant des pertes reportables activables au regard de l'estimation des profits taxables futurs.

### Jugements:

Les jugements résultent de processus d'analyse destinés à qualifier des éléments, des transactions ou des situations. La révision d'un jugement constitue un changement d'estimation comptabilisé de manière prospective, sauf si cette révision constitue une correction d'erreur. Les jugements significatifs de la Direction Générale reposent sur les éléments suivants :

- Absence de risque de continuité d'exploitation (§1.5), en particulier dans le contexte de crise Covid-19, notamment au regard des prévisions de trésorerie examinées par le conseil d'administration du 22 février 2022 pour les 12 prochains mois.
- Appréciation des critères prévus par la norme IAS 38 permettant la comptabilisation des immobilisations incoporelles liées au développement.
- Affectation de certaines transactions par nature dans le compte de résultat.

La direction a réalisé ses estimations sur la base de l'expérience passée et sur un ensemble d'autres hypothèses jugées raisonnables au regard des circonstances afin d'évaluer les valeurs à retenir pour les actifs et passifs du Groupe. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations.

### 1.4 Evénements significatifs de l'exercice

### 1.4.1 Crise Covid-19

Les hypothèses et plans d'affaires retenus dans l'établissement des comptes ont été validés par la Direction et prennent en compte l'incidence de la crise sanitaire. Ces plans prévoient que la crise sanitaire actuelle continuera sans aggravation ni amélioration significative durant la totalité de l'exercice 2022.

# 1.4.2 Présidence du Conseil d'Administration de Solocal Group et Direction Générale

Suite au départ d'Eric Boustouller en 2020 et à l'issue d'un processus de sélection, le conseil d'administration de Solocal a décidé de nommer Hervé Milcent Directeur Général de Solocal Group à compter du 6 avril 2021.

Après 4 ans comme Président du Conseil d'administration de Solocal Group et 6 mois comme Président Directeur Général entre le 4 octobre 2020 et le 6 avril 2021, Pierre Danon a fait part au Conseil d'administration de Solocal Group de son intention de démissionner de la Présidence du Conseil et de son mandat d'administrateur. Cette démission est intervenue avec une date d'effet au 30 juin 2021.

Le Conseil d'administration a annoncé la cooptation de Philippe Mellier en tant qu'administrateur en date du 30 juin 2021 et sa désignation en tant que Président du Conseil à cette date, ce que Monsieur Mellier a accepté.

### 1.4.3 Tentative d'intrusion des systèmes d'information

Dans la nuit du 17 au 18 février 2021, les services informatiques de Solocal ont détecté une tentative d'intrusion sur le réseau interne de l'entreprise. Conformément aux procédures de gestion de la sécurité des systèmes d'information de l'entreprise, les équipes informatiques ont pris les mesures de prévention nécessaires afin de :

- préserver le système d'information du Groupe ;
- bloquer la tentative d'intrusion ;
- s'assurer qu'aucun dommage n'a été porté aux outils et aux données du Groupe ;
- protéger l'ensemble des données sensibles du Groupe et de ses clients.

Aucune donnée de nos clients et utilisateurs n'a été compromise. Les principales plateformes de l'entreprise (PagesJaunes, Solocal Manager, Solocal.com) à destination des entreprises et usagers n'ont pas été impactées et sont demeurées accessibles en toute sécurité pour l'ensemble des Français.

Les mesures prises ont donné lieu à un ralentissement temporaire de l'activité du Groupe entre la date de la tentative d'intrusion et le 23 février au soir, date à laquelle les systèmes d'information ont été rétablis. L'activité a repris normalement, les accès réseaux du groupe restant sous surveillance.

Par ailleurs, le Groupe est couvert pour ce type de risque. Les discussions se poursuivent entre la compagnie d'assurance et le groupe au sujet de la perte d'exploitation. Dans ce contexte, aucun élément relatif à cette indemnisation n'a été retenue dans les états financiers au 31 décembre 2021.

# 1.4.4 Remboursement partiel du RCF le 30 septembre 2021 à hauteur de 6 millions d'euros

La société Solocal Group a procédé à l'amortissement partiel à hauteur d'un montant de 6 millions d'euros au titre du contrat de prêt intitulé « Super Senior Facility Agreement » conclu le 29 mars 2019, tel que modifié les 12 juillet 2019, 6 octobre 2020 et 17 décembre 2020 (le « RCF »), à la fois en espèces pour 3 millions d'euros et par émission de 3 millions d'euros d'actions au profit des créanciers titulaires de créances au titre du RCF ayant accepté un remboursement partiel en actions (et leurs affiliés, cessionnaires ou ayant droits).

# 1.4.5 Augmentation de moyens au contrat de liquidité avec Natixis ODDO BHF

Solocal Group et Natixis ODDO BHF SCA ont signé, en date du 8 Juillet 2021, un avenant au contrat de liquidité signé le 4 Juillet 2018 afin d'augmenter les moyens du contrat de liquidité de 0,5 million d'euros.

### 1.5 Continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2021, la position de trésorerie du Groupe s'élève à 80,2 millions d'euros, montant supérieur aux objectifs internes que le Groupe s'était fixés.

Par ailleurs le groupe procède à une revue régulière de ses prévisions de trésorerie afin de tenir compte de la performance commerciale à date et des dernières anticipations de prises de commandes. Cette révision a eu lieu sur la base des ventes réalisées jusqu'au 31 décembre 2021, de la position de trésorerie à cette date et des dernières prévisions d'exploitation dans le contexte décrit en paragraphe 1.4.1. Sur cette base le Groupe n'a pas identifié d'éléments de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

### 1.6 Présentation des états financiers consolidés

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

L'EBITDA est un indicateur alternatif de performance correspondant au résultat d'exploitation avant prise en compte des dépréciations et amortissements.

## Note 2 - Notes annexes aux comptes consolidés

## 2.1 Indicateurs alternatifs de performance

Afin de suivre et d'analyser la performance financière du Groupe et celle de ses différentes gammes de produits, la direction du Groupe utilise des indicateurs alternatifs de performance, indicateurs financiers non définis dans les IFRS. Une réconciliation avec les agrégats des états financiers consolidés IFRS est présentée dans cette note.

### 2.1.1 Carnet de commande et ventes

Le carnet de commandes correspond aux ventes telles que validées et engagées par les clients à la date de clôture. S'agissant des produits en mode abonnement seule la période d'engagement en cours est considérée.

Concernant les ventes, il s'agit des prises de commandes réalisées par la force de vente, et devant donner lieu à une prestation effectuée par le Groupe pour ses clients. Les ventes sont nettes des annulations.

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Digital	284,2	340,3
Imprimés	n/a	19,5
Carnet de commandes début de période	284,2	359,9
Digital	385,8	389,8
Imprimés	n/a	10,0
Ventes	385,8	399,8
Digital (*)	6,0	(9,9)
Non récurrent	(4,7)	(1,4)
Annulations	1,3	(11,3)
Digital	(428,0)	(434,5)
Imprimés	n/a	(29,5)
Chiffre d'affaires	(428,0)	(464,0)
Digital	243,5	284,2
Imprimés	n/a	0,0
Carnet de commandes fin de période	243,5	284,2

Le carnet de commandes au 31 décembre 2021 se déversera en chiffre d'affaires selon l'échéancier suivant :

### Carnet de commandes au 31/12/2021

En millions d'euros	T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022	T1 2023	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024	Total
Déversement en chiffre d'affaires	78,5	61,0	42,4	24,9	14,4	10,7	7,0	3,1	1,1	0,3	0,1	0,0	243,5
	32,2%	25,0%	17,4%	10,2%	5,9%	4,4%	2,9%	1,3%	0,4%	0,1%	0,0%	0,0%	100,0%

### 2.1.2 EBITDA récurrent

L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA avant prise en compte des éléments définis comme non récurrents.

Les éléments non récurrents sont des produits et charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents et de montants particulièrement significatifs. Ils correspondent principalement à des charges ou produits de restructuration : il s'agit des éléments correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée.

Pour la gestion du Groupe, la direction dissocie les activités désengagées qui sont les filiales ou lignes de business cédées ou abandonnées.

Sur 2021, l'EBITDA récurrent du groupe s'élève à 121,5m€ et représente 28,4% du chiffre d'affaires du groupe. Au 31 décembre 2020, l'EBITDA récurrent du groupe s'élevait à 115,8m€ (26,8% du chiffre d'affaires) soit une hausse de 4,8% sur la période.

Au cours de l'année 2020, le Groupe s'est désengagé des filiales espagnoles QDQ – Optimizaclick – Trazada et de la filiale française Mappy. Par ailleurs, le groupe a arrêté son activité Imprimés en novembre 2020.

### 2.1.3 Marge Brute des activités poursuivies

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020	Variation
Chiffre d'affaires	428,0	432,8	-1,1%
Masse salariale Charges externes Total Coûts variables	(13) (33) (46)	(9) (32) (41)	39,1% 3,1% 11,2%
Marge Brute	<b>382,3</b>	<b>391,7</b> 90.5%	-2,4%

### 2.1.4 Besoin en fonds de roulement

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
En miliono d dareo	·	
+ Créances clients nettes	56,3	69,6
+ Autres actifs courants	22,8	44,2
+ Charges constatées d'avance	1,9	1,9
- Passifs sur contrats	(100,4)	(108,9)
- Dettes fournisseurs	(51,2)	(59,5)
- Autres passifs courants	(107,8)	(138,4)
Besoin en fonds de roulement	(178,4)	(190,9)

### 2.1.5 Investissements

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020	
Investissements incorporels et corporels	34,3	43,4	
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	1,0	10,9	
Investissements	35,3	54,2	

## 2.2 Information par secteur

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle est présentée en conformité avec le reporting interne du Groupe utilisé par la direction générale pour mesurer la performance financière des secteurs et allouer les ressources.

Depuis l'arrêt de l'activité « imprimés » en novembre 2020, le groupe ne dispose que d'un seul secteur opérationnel. Il s'agit du secteur « Digital » dont l'activité a généré un chiffre d'affaires des activités poursuivies de 428 millions d'euros sur l'année 2021. Elle se décompose en plusieurs offres :

- L'offre Connect permet aux TPE et PME de piloter leur présence digitale sur PagesJaunes et l'ensemble du Web (plusieurs dizaines de médias au total dont Google, Facebook, Bing, Tripadvisor, Instagram, etc.) en quelques clics, en temps réel et en toute autonomie, via une application mobile unique, ou une interface web. Cette offre facilite par ailleurs la gestion des interactions entre les professionnels et leurs clients grâce à plusieurs fonctionnalités relationnelles (messagerie instantanée, formulation de devis, prise de rendez-vous, Click & Collect...). Connect représente un chiffre d'affaires de 126,5 millions d'euros sur l'exercice 2021 et est commercialisée en mode abonnement avec renouvellement automatique.
- L'offre Booster permet aux entreprises d'accroître leur visibilité digitale au-delà de leur présence naturelle sur l'ensemble du Web, dans une logique de développement des parts de marché locales. Cette offre intègre entre autres le service Référencement Prioritaire lancé au troisième trimestre 2019 et représente un chiffre d'affaires de 238,3 millions d'euros sur l'exercice 2021.
- S'agissant de la gamme Sites, Solocal propose à ses clients d'assurer la création et le référencement de leur site, selon différents niveaux de budget, toujours en mode abonnement avec renouvellement automatique. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 63,2 millions d'euros sur l'exercice 2021.

Les gammes Connect et Booster se déclinent également pour les Grands Comptes à réseaux.

## 2.2.1 Par gammes de produits

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des gammes de produits:

### Chiffre d'affaires selon les gammes de produits

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020	Variation
Offre Connect	126,5	109,8	15,2%
Offre Booster	238,3	258,5	-7,8%
Sites Internet	63,2	69,1	-8,5%
Chiffre d'affaires total	428,0	437,4	-2,1%

Dans le cadre de la communication du chiffres d'affaires, la décomposition par gammes de produits comme axe d'analyse de l'activité, a été retenue par la Direction.

## 2.2.2 Par zone géographique

Le chiffre d'affaires est présenté sur la base de la localisation géographique des clients. Les actifs employés, les investissements incorporels et corporels bruts sont présentés par zone :

(Montants en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Chiffre d'affaires - France	<b>428,0</b>	<b>437,4</b> 433,9
- Autres	427,8 0,2	3,5
Actifs	440,4	494,7
- France	434,6	490,4
- Autres	5,8	4,4

## Note 3 – Principes de consolidation

## 3.1 Analyse du contrôle

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe ne détient aucune participation non contrôlée en 2021 sur laquelle il exerce une influence notable.

Les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.

Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées comme destinés à être cédés sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies, s'il est significatif, est présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Sur 2020, le Groupe Le Groupe avait présenté l'activité d'imprimés en activité abandonnée conformément à la norme IFRS 5.

### 3.2 Evolution du périmètre de consolidation

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise en droit ou en fait, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur de marché à la date de prise de contrôle ; la différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe dans la valeur de marché de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écart d'acquisition. Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition.

La différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle et le prix payé pour leur acquisition est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres.

### 2021

Néant

### 2020

- Les sociétés espagnoles de QDQ Media, Trazada et Optimizaclick et la société française Mappy ont été cédées sur l'exercice 2020. La société britanique Digital To Store a quant à elle été liquidée le 13 octobre 2020. Ces sociétés ont été sorties du périmètre de consolidation sur l'exercice 2020.
- La société Solocal Interactive, société établie à Rodrigues, a été incluse dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2020. Celle-ci ne contribue pas de manière significative aux états financiers
- Les sociétés Finemedia et ClicRDV ont été fusionnées dans Solocal SA au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Note 4 – Immobilisations

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celleci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe, hypothèses conformes aux estimations présentées lors du communiqué de presse du 20 Octobre 2021.

### 4.1 Goodwill net

Au 31 décembre 2021, l'intégralité des goodwills se trouve allouée au secteur du « Digital ».

L'évolution de la valeur nette des goodwills s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Solde en début d'exercice	86 489	88 870
Acquisitions / cessions	-	(2 381)
Variation de juste valeur	-	-
Pertes de valeur	-	-
Reclassements et autres	-	-
Solde en fin d'exercice	86 489	86 489

La valeur des goodwills a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés sur la base de plans d'affaires, d'un taux de croissance perpétuelle de 2% et d'un taux d'actualisation après impôt de 9,9%.

Les hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables sont :

- Du chiffre d'affaires qui reflète le nombre de clients, l'ARPA, le taux de pénétration des offres, ainsi que la maitrise du taux de non renouvellement des produits en abonnement.
- Des coûts, avec notamment le niveau des coûts commerciaux nécessaires pour faire face au rythme de conquête et de renouvellement des clients ainsi qu'au positionnement de la concurrence
- Du niveau des dépenses d'investissements qui peut être affecté par l'évolution constante des nouvelles technologies et de la concurrence.

Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée, affectée des évolutions anticipées sur la période du plan. Ces paramètres constituent les principaux facteurs de sensibilité.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité :

- La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.
- La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés incluant le goodwill. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe de la façon suivante sur 5 années de flux :
  - ✓ Les flux de trésorerie sont ceux du budget 2022 et des plans 2023-2024,
  - ✓ Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à l'activité,
  - ✓ Le flux terminal est déterminé sur la base du flux 2026 extrapolé par application d'un taux de croissance perpétuelle,
  - ✓ L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux approprié à la nature de l'activité du groupe.

En termes de sensibilité, une augmentation de 1% du taux d'actualisation sur l' UGT, une baisse de 1% du taux de croissance perpétuelle ou encore une diminution de 1% du taux de marge de la dernière année des plans d'affaires ne conduirait pas à la constatation d'une dépréciation.

### 4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les licences et brevets, les développements ainsi que les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

### Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder vingt ans.

### Immobilisations incorporelles au titre des développements

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever le projet de développement à son terme ;
- La capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.actif.

Il est à noter que la détermination des coûts qui remplissent ces critères requiert des jugements et des estimations. Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

La valeur nette comptable des frais de développement immobilisés au 31 décembre 2021 représente 68,8 millions d'euros.

### Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas cinq ans.

(en milliers d'euros)	Exercice (	clos le 31 décen	nbre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020			
	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette	
Logiciels et immobilisations générées en interne	476 827	(407 997)	68 829	444 475	(369 561)	74 915	
Autres immobilisations incorporelles	6 894	(5 599)	1 295	7 506	(5 598)	1 908	
Total	483 721	(413 596)	70 125	451 982	(375 159)	76 823	

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur 2021 et 2020.

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Solde en début d'exercice	76 823	90 482
Acquisitions	14	29
Immobilisations générées en interne (1)	32 742	40 178
Effet des variations de périmètre	-	(8 317)
Reclassements	1	(9)
Cessions et amortissements accélérés	-	33
Dotations nettes aux amortissements	(39 456)	(45 575)
Solde en fin d'exercice	70 125	76 823

<sup>(1)</sup> concerne l'ensemble des frais de développement activés

### 4.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

### Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 16. La norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements de loyers futurs actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage à l'actif amorti sur la durée du contrat.

Le périmètre des contrats est revu de manière systématique en réappréciant, pour chacun d'eux, l'existence d'une location selon les critères de la norme et en excluant, en application des options prévues par la norme, les locations de moins de douze mois qui ne comprennent pas d'option d'achat et les locations d'actifs de faible valeur (inférieur à  $5~\rm kC$ ), les redevances de ces dernières étant comptabilisées en charges

Le montant du passif est ainsi sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et de taux d'actualisation. La durée du contrat retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension selon les types de contrats, sauf cas particulier pour lequel le Groupe a la certitude raisonnable que l'option de prolongation ou de résiliation sera exercée.

Le taux d'actualisation est déterminé comme la somme du taux sans risque, par référence à sa duration, et du risque de crédit de l'entité correspondant à celui du Groupe pour cette même référence de duration. Les taux d'actualisation ont été calculés sur la duration résiduelle de chaque contrat.

### **Amortissement**

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : 5 à 10 ans pour les droits d'utilisation (durée du bail), 3 ans pour le matériel informatique et entre 1 et 5 ans pour les autres immobilisations.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2021			Exercice o	los le 31 décen	nbre 2020
	Valeur brute	Amortis- sements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortis- sements cumulés	Valeur nette
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	86 348	(34 520)	51 828	85 336	(18 765)	66 571
Materiels informatiques	47 387	(45 465)	1 922	52 634	(51 116)	1 518
Autres	72 334	(60 553)	11 781	72 397	(57 867)	14 530
Total	206 068	(140 538)	65 530	210 367	(127 748)	82 618

Les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location correspondent principalement au bail de Citylights (siège social du groupe). Les autres droits d'utilisation sont constitués des baux afférents aux autres sites de Solocal ainsi que de la flotte automobile.

Les autres immobilisations sont principalement composées, pour leurs valeurs nettes, des agencements et installations  $(9M \in)$  et du mobilier & matériels de bureau  $(3M \in)$ .

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée sur les exercices clos au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31	Exercice clos le 31
(en miliers d'éditos)	décembre 2021	décembre 2020
Solde en début d'exercice	82 618	90 256
Acquisitions d'immobilisations corporelles (*)	3 702	14 023
Subvention	-	-
Effet des variations de périmètre	-	(1 355)
Ecarts de conversion	(4)	(10)
Reclassements		1 634
Cessions et mises au rebut	(4 802)	(84)
Dotation aux amortissements	(15 984)	(21 845)
Solde en fin d'exercice	65 530	82 618

<sup>\*</sup> Incluant les droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

### Note 5 – Ventes

### 5.1 Chiffre d'affaires

Le Groupe Solocal commercialise des produits et services de communication locale sous forme digitale. L'activité Digital comprend différents types d'offres regroupées au sein de trois gammes de produits : Connect , Booster et les Sites internet.

Le chiffre d'affaires issu des activités du Groupe est reconnu de manière différenciée en fonction de la nature de la prestation et donc du type de produits. Le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 428 millions d'euros contre 432,8 millions d'euros en 2020.

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la norme IFRS 15 que le groupe Solocal applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. A l'exception de notre gamme de sites, sur laquelle nous identifions deux obligations de performance, l'ensemble des autres produits ne sont soumis qu'a une seule obligation.

Les offres du Groupe Solocal sont regroupées en deux grandes catégories de services :

- Les produits liés aux services digitaux (Présence, publicité digitale et nouveaux services) proposés sur une période de 12 ou 24 mois renouvelables et les offres de publicité digitale qui correspondent à des prestations ponctuelles ou des campagnes.
- Les sites qui sont élaborés pour être mis à la disposition des clients pour une période initiale de 12 ou 24 mois.

### Reconnaissance du chiffre d'affaires par catégories de services

Catégorie "Services digitaux (hors Sites)":

L'application d'IFRS 15 conduit à comptabiliser la totalité de ces offres de façon linéaire sur la durée des contrats en ligne avec le transfert de contrôle des services qui s'effectue en continu.

• Catégorie « Sites » :

Deux obligations de prestations distinctes sont retenues pour l'offre sites :

- 1. Frais techniques: Conception du contenu intellectuel sur la durée de conception (comprise entre 30 jours et 120 jours en fonction des produits). La reconnaissance du revenu de cette obligation s'effectue sur la durée de la conception à compter de la date de vente, c'est-à-dire à partir du début de création du site (reconnaissance à l'avancement).
- 2. Hébergement & maintenance (appelés frais d'espace) : Mise à disposition et mise à jour du site pendant la période contractuelle d'hébergement d'une durée réelle comprise entre 12 et 24 mois. La reconnaissance du revenu de cette obligation s'effectue sur la durée de la période contractuelle d'hébergement à compter de la date de livraison du site au client.

### 5.2 Créances clients

La décomposition en valeur brute et dépréciation des comptes clients est la suivante :

en milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Créances clients brutes	72 885	83 403
Pertes attendues	(16 557)	(13 754)
Créances clients nettes	56 328	69 649

En outre, une provision pour avoir à émettre avait été constatée en autres dettes d'exploitation pour 9,9 milions d'euros au 31 décembre 2020. Cette provision s'élève à 2,8 millions au 31 décembre 2021.

Les créances clients ont les échéances suivantes :

			Echues					
en milliers d'euros	Total	Non échues	< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> à 360 jours
Créances clients brutes	72 885	35 183	2 910	3 317	2 091	2 018	4 760	22 606
Pertes attendues	(16 557)	(407)	(35)	(40)	(237)	(1 533)	(2 740)	(11 564)
Créances clients nettes au 31 Décembre 2021	56 328	34 776	2 875	3 277	1 854	485	2 020	11 042

							Echues		
en milliers d'euros	Total	Non échues	< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> à 360 jours	
Créances clients brutes	83 403	46 339	1 903	1 808	2 688	9 885	3 894	16 886	
Pertes attendues	(13 754)	(362)	(20)	(19)	(28)	(6 262)	(2 643)	(4 420)	
Créances clients nettes au 31 décembre 2020	69 649	45 977	1 883	1 789	2 660	3 623	1 251	12 466	

Le portefeuille de créances clients du Groupe ne présente pas de risque de concentration important (environ 309 000 annonceurs).

Conformément aux règles et méthodes comptables du Groupe, une revue des créances clients a été réalisée pour identifier celles qui présentent un risque de non-recouvrement. Au cas par cas, des dépréciations de créances clients ont été comptabilisées dans les comptes en fonction de l'ancienneté des créances, de statistiques historiques ou d'informations communiquées par les agences de crédit.

Les pertes sur créances irrécouvrables demeurent à un niveau faible, avec un taux de dépréciation nette par rapport au chiffre d'affaires de 1% en 2021 stable par rapport à 2020.

### 5.3 Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont composés principalement de la TVA à recevoir au 31 décembre 2021. L'évolution du poste par rapport au 31 décembre 2020 s'explique principalement par le remboursement de crédits de TVA demandés et reçus en 2021.

en milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
TVA à recevoir	16 731	24 093
Divers Etat à recevoir	3 911	15 889
Avances, acomptes & avoirs fournisseurs	1 458	1 109
Autres actifs courants	653	3 547
Total	22 753	44 639

### 5.4 Passifs sur contrats

Les passifs sont principalement constitués au bilan des avances nettes reçues du client dans le cas où la prestation afférente n'a pas encore été rendue mais déjà facturée. Ainsi il s'agit des ventes de produits reconnues ultérieurement en chiffre d'affaires en fonction de la durée de mise en ligne (Services « Digital »).

Les passifs sur contrats s'élèvent à 100,4 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 108,9 millions d'euros au 31 décembre 2020.

La baisse du poste passif sur contrats par rapport au 31 décembre 2020 résulte essentiellement de de la baisse des ventes en lien avec la crise sanitaire et à une réduction du temps écoulé entre l'acte de vente et le début de la prestation.

## Note 6 - Charges externes

## 6.1 Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice auxquelles ils se rattachent.

### 7.1 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 184,3 millions d'euros sur 2021 et se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros, sauf les effectifs)	Exercice clos le 31 décembre 2021	
Effectif moyen (équivalent temps plein)	2 282	2 410
Salaires et charges	181 185	197 273
dont : - Traitements et salaires	118 369	125 433
- Charges sociales	52 982	57 293
- Taxes sur les salaires, intérim et autres	9 834	14 547
Rémunération en actions	864	185
Participation des salariés <sup>(1)</sup>	2 236	3 310
Total charges de personnel	184 285	200 768

<sup>(1)</sup> y compris forfait social

### 7.2 Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture de chaque exercice, ou qui ont été, au cours des exercices clos, membres du Conseil d'administration de Solocal Group ou du Comité de Direction de Solocal Group. Ce périmètre comprend également les administrateurs représentant les salariés siégeant au Conseil d'administration de Solocal Group.

en milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Avantages à court terme <sup>(1)</sup>	3 872	6 407
dont charges patronales	1 217	2 290
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	195	212
Autres avantages à long terme (3)	12	12
Indemnités de fin de contrat <sup>(4)</sup>	1 032	2 619
Avantages sur capitaux propres <sup>(5)</sup>	446	0
Total	5 557	9 250

<sup>(1)</sup> Salaires, rémunérations, intéressement, primes versées et provisionnées et cotisations sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés

<sup>(2)</sup> Pensions, retraites, autres prestations

<sup>(3)</sup> Congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables 12 mois ou plus après la date de clôture)

<sup>(4)</sup> Indemnités de départ et clause de non concurrence, charges sociales incluses

<sup>(5) «</sup> Rémunérations en actions » y compris les charges sociales relatives aux attributions gratuites d'actions et de stock-options

### 7.3 Transactions avec les parties liées

Il n'y a pas eu de nouvelles transactions sur les parties liées conclues sur l'exercice. Les dirigeants constituant des parties liées au 31 décembre 2021 sont les membres du Conseil d'administration, y compris le Directeur général et les membres du Comité exécutif. Solocal Group n'a pas de parties liées autres que celles réalisées avec ses dirigeants et administrateurs.

Le départ de Pierre Danon, Président du Conseil d'administration, n'a pas fait l'objet de condition de départ particulière.

## Note 8 - Impôts sur les sociétés

## 8.1 Preuve d'impôt Groupe

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	Période close	Exercice
	le 31	clos le 31
	décembre	décembre
	2021	2020
Résultat net des activités avant impôt	42 807	72 131
Taux légal d'imposition en France	28,41%	32,02%
Impôt théorique	(12 161)	(23 096)
Gain des sociétés non intégrées fiscalement & filiales étrangères	(395)	(81)
Filiales étrangères - différences de taux d'imposition	155	122
Rémunération en actions	864	185
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (après IS)	(2 382)	(5 124)
Différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et le montant de la juste valeur des instruments de capitaux propres émis	-	18 151
Plafonnement de déductibilité des intérêts financiers	-	8 848
Autres produits non taxables et charges non déductibles (1)	(5 394)	(5 502)
Impôt effectif	(19 290)	(6 548)
dont impôt courant (hors CVAE)	(1 845)	(309)
dont CVAE	(2 382)	(5 124)
dont impôt différé	(15 063)	(1 114)
		0
Taux d'imposition effectif (hors impôts différés)	9,9%	7,5%
Taux d'imposition effectif *	45,1%	34,2%

<sup>(1)</sup> dont CIR et différentiel de taux sur les impôts différés

L'impôt différé actif net au bilan s'élève à 43,1 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 61,4 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Pour rappel, le taux d'impôt effectif de l'exercice 2020 (12 mois) s'élevait à 34,2%.

<sup>\*</sup> hors effet de la restructuration financière au 31 décembre 2020

#### 8.2 Impôt au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice clos	<b>Exercice clos</b>
	le 31	le 31
	décembre	décembre
	2021	2020
Indemnités de départ en retraite	18 367	21 775
Participation des salariés	351	961
Provisions non déductibles	0	(232)
Reports déficitaires	29 824	41 582
Charges financières	13 218	18 942
Autres différences	489	952
Sous-total impôts différés actifs	62 249	83 980
Autres différences	(3 672)	(4 628)
Amortissements à caractère fiscal	(15 443)	(17 860)
Sous-total impôts différés passifs	(19 115)	(22 488)
Total impôts différés actifs / (passifs), nets	43 134	61 492

L'impôt différé actif net au bilan s'élève à 43,1 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 61,4 millions d'euros au 31 décembre 2020. Les impôts différés sont majoritairement constitués d'impôts différés au titre des déficits reportables qui s'élèvent à 114,6 millions d'euros au 31 décembre 2021, des impôts différés liés aux indemnités de départ en retraite et des impôts différés liés aux charges financières.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement sur les 5 prochains exercices, ce qui correspond à la durée de recouvrement des actifs d'impôt différé sur les déficits reportables, compte tenu des projections de la direction. Les actifs d'impôt différé sur les différences temporelles déductibles et sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable. Au 31 décembre 2021, 4,9m€ d'impôts différés actifs sont liés aux déficits reportables ont été utilisés.

L'impôt décaissé au cours de l'exercice 2021 est de 6 millions d'euros contre 5,5 millions d'euros en 2020.

## Note 9 - Trésorerie, endettement et instruments financiers

## 9.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts, les créances clients et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes fournisseurs.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

#### 9.2 Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Conformément à IFRS 9, le classement des actifs financiers est fondé sur deux évaluations :

- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier;
- Le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de l'actif financier.

**<u>Evaluation au coût amorti :</u>** La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (le « critère du modèle économique »). Cette catégorie se compose de :

- Les créances clients résultant du chiffre d'affaires facturé. Leur coût amorti correspondant à leur valeur nominale à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif.
- La trésorerie : c'est-à-dire les caisses et dépôts à vue et équivalents de trésorerie. Ces derniers sont des placements très liquides indexés sur un taux du marché monétaire et dont le montant est connu ou sujet à une incertitude négligeable.

Les actifs financiers et placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition sont mesurés au coût amorti et font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier ou un placement à court terme est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

<u>Evaluation à la juste valeur par le compte de résultat</u>: La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint par la vente d'actifs financiers (le « critère du modèle économique »).

Il s'agit d'actifs financiers détenus à des fins de placement, comptabilisés à l'actif entre les dates d'achat et de vente et dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier selon les prix de marché publiés à la date de clôture. La catégorie de la juste valeur par le résultat inclut également des participations dans des entités non cotées sur lesquelles le Groupe n'a ni contrôle, ni contrôle conjoint, ni influence notable, ni intention de cession à court terme.

### 9.3 Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du Taux d'intérêt effectif (TIE).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le TIE est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier.

## 9.4 Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Gain sur la restructuration de la dette par l'émission d'instruments de capitaux propres <sup>(1)</sup>	-	63 187
Gain provenant de la restructuration de la dette	-	63 187
Intérêts et assimilés sur actifs financiers Dividendes reçus	234	368 -
Produits financiers	234	368
Intérêts sur dettes financières  Autres frais & honoraires financiers (1)  Coût de désactualisation (2)	(26 214) (2 175) (324)	(44 421) (16 472) (656)
Charges financières	(28 713)	(61 548)
Gain (perte) de change	-	-
Résultat financier	(28 479)	2 006

 $<sup>^{\</sup>left(1\right)}$  Essentiellement composé de frais courants liés à la gestion de la dette

<sup>(2)</sup> Le coût de désactualisation correspond à l'accroissement, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite

## 9.5 Trésorerie, équivalents de trésorerie et endettement net

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Equivalents de trésorerie	397	197
Trésorerie	79,833	61,182
Trésorerie brute	80,230	61,379
Découverts bancaires	-	-
Trésorerie nette	80,230	61,379
Valeur nominale des emprunts obligataires	187,880	186,231
Juste valeur des financements	(16,937)	(16,937)
Valeur nominale des lignes de crédit revolving tirées	44,000	50,000
Frais d'émission d'emprunts intégrés au taux d'intérêt effectif des	(4,074)	(4,074)
Amortissement de l'écart de juste valeur et des frais au taux	4,533	1,079
Autres emprunts	15,000	16,000
Intérêts courus non échus sur emprunts	8,297	2,516
Dettes de crédit-bail	0	110
Affacturage	0	2,064
Autres	80	30
Dettes financières courantes et non courantes	238,779	237,019
Obligations locatives courantes et non courantes	74,307	93,966
Endettement financier brut	313,086	330,985
dont courant	27,161	27,653
dont non courant	285,925	303,332
Endettement net	232,856	269,606
Fridaktamant mat du musuma asmaslidá	222.056	360 606
Endettement net du groupe consolidé	232,856	269,606

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2021, le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève à 80,2 millions d'euros, principalement constitués de comptes à terme rémunérés non bloqués.

#### Evolution des passifs issus des activités de financement

(en milliers d'euros)	Exercice clos le	Flux de ti	résorerie			Variations	"non cash'	i		Exercice clos le
	31 décembre 2020	Entrées	Sorties	Op Aug capital par comp	Autres Variations	Intérêts	Juste Valeur	IFRS 16	Frais d'émission d'emprunt	31 décembre 2021
Emprunts obligataires	168 467		(7 465)	-	-	18 887	-	-	-	179 889
Ligne de crédit revolving	50 318	-	(7 158)	(3 000)	-	3 644	-	-	-	43 804
Autres emprunts bancaires	16 060	-	(1773)	-	-	769	-	-	-	15 056
Dettes de Crédit bail	110	-	(110)	-	-	-	-	-	-	-
Affacturage	2 064	-	(2 064)	-	-	-	-	-	-	-
Obligations locatives	93 966	-	(19 659)	-	-	-	-	-	-	74 307
Découverts bancaires	-	-		-	-	-	-	-	-	-
Autres	30	-	-	-		-	-	-	-	30
Total Passifs issus des activités de financement	331 015	-	(38 229)	(3 000)	-	23 300	-	-	-	313 086

(en milliers d'euros)	Exercice clos le	Flux de tr	ésorerie			Variations	'non cash"			Exercice clos le
	31 décembre 2019	Entrées	Sorties	Op Aug capital par comp	Autres Variations	Intérêts	Juste Valeur	IFRS 16	Frais d'émission d'emprunt	31 décembre 2020
Emprunts obligataires (*)	397 835	16 000	(1 625)	(260 876)	31 495	4 872	(15 160)		(4 074)	168 467
Ligne de crédit revolving	50 000		(3 689)			4 007				50 318
Autres emprunts bancaires	-	16 000	(200)			260				16 060
Dettes de Crédit bail	3 359		(3 249)							110
Complément de prix sur acquisition de titres	170				(170)					-
Affacturage	7 890		(5 826)							2 064
Obligations locatives	104 104		(18 092)					7 954		93 966
Découverts bancaires	93	(93)								=
Autres	2 915		(2 885)							30
Total Passifs issus des activités de financement	566 366	31 907	(35 566)	(260 876)	31 325	9 139	(15 160)	7 954	(4 074)	331 015

<sup>\*</sup> Les autres variations des emprunts obligataires correspondent aux intérêts de la dette obligataire qui ont été intérgés au principal

#### **Emission d'obligations**

À la suite de la réalisation de la restructuration financière en 2020, la valeur nominale de la dette brute résiduelle du Groupe a été réduite à 168,4 millions d'euros, réaménagée sous la forme d'une émission d'obligations d'un montant de 334.125.321 obligations d'une valeur faciale de 0,5041647472146 € chacune dont le règlement-livraison est intervenu le 5 octobre 2020, réservée aux créanciers au titre du Contrat de Crédits, et dont les principales modalités sont les suivantes et restent inchangées sur 2021 :

#### Intérêts:

- Euribor avec taux Euribor 3 mois flooré à 1% + 7% spread payable trimestriellement à terme échu au 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre, selon les modalités suivantes : une moitié est payable en numéraire, et l'autre moitié par capitalisation au montant principal jusqu'au 15 décembre 2021;
- Euribor avec Euribor floor 1% + 7% payable intégralement en numéraire par la suite
- Intérêts de retard : 1% de majoration du taux d'intérêt applicable

#### **Engagements financiers:**

- le ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/ EBITDA consolidé) (Consolidated Leverage/ Consolidated EBITDA) doit être inférieur à 3,5:1
- le ratio de couverture des intérêts (EBITDA consolidé/charge d'intérêts nette consolidée) (Consolidated EBITDA/ Consolidated Net Interest Expense), doit être supérieur à 3,0:1;
- et si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) excède, au 30 juin de l'année précédente, 1,5:1, les dépenses d'investissement (hors opérations de croissance) (Capital Expenditure) concernant Solocal Group et ses Filiales (Subsidiaries) sont limitées à 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Solocal Group et ses filiales (Subsidiaries)

Les covenants sont respectés au 31 décembre 2021.

Date de maturité: 15 mars 2025

**Cotation** : cotation sur la cote officielle de la Bourse de Luxembourg et admission aux négociations sur le marché Euro MTF.

#### Remboursement anticipé ou rachat :

Solocal Group peut à tout moment et en plusieurs fois, rembourser tout ou partie des Obligations à un prix de remboursement égal à 100 % du montant principal majoré, durant une période de 2,5 années, d'une pénalité de remboursement anticipé dite de non-call correspondant aux intérêts dus allant du 6 août 2020 au 6 février 2023).

Par ailleurs, les Obligations devront faire l'objet d'un remboursement anticipé obligatoire (sous réserve de certaines exceptions) en tout ou partie, en cas de survenance de certains événements, tels qu'un changement de contrôle (Change of Control), une cession d'actifs (Assets Sale), ou la réception de produits nets de dette (Net Debt Proceeds) ou des produits nets de créances (Net Receivables Proceeds). Des remboursements anticipés obligatoires sont également prévus au moyen de fonds provenant d'un pourcentage des flux de trésorerie excédentaires, en fonction du niveau de ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) de la Société.

Les modalités des Obligations contiennent par ailleurs certains engagements de ne pas faire, interdisant à Solocal Group et ses Filiales (Subsidiaries), sous réserve de certaines exceptions, notamment de :

- Supporter un endettement financier supplémentaire ;
- Consentir des sûretés ;
- Procéder au paiement de dividendes ou effectuer des distributions aux actionnaires ; par exception, le paiement de dividendes ou des distributions aux actionnaires sont permis si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) n'excède pas 1,0 :1.

L'emprunt obligataire est indirectement garanti par un nantissement portant sur les titres de l'entité Solocal SA détenus par Solocal Group.

#### Mini Bond:

A la suite de l'arrêté du Plan de Sauvegarde Modifié et de l'homologation d'un protocole de conciliation par le Tribunal de commerce de Nanterre, Solocal Group a émis le 14 août 2020 un emprunt obligataire d'un montant total en principal de 17.777.777 euros, réalisé avec une décote d'environ 10% pour un montant de souscription d'environ 16 millions d'euros.

Les obligations, d'une valeur nominale d'un (1) euro, ont en substance les mêmes caractéristiques que les Obligations. Les principaux termes incluent notamment:

#### Intérêts:

- Euribor avec taux Euribor 3 mois flooré à 1% + 7% spreadpayable trimestriellement à terme échu au 15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre, selon les modalités suivantes : une moitié est payable en numéraire, et l'autre moitié par capitalisation au montant principal jusqu'au 15 décembre 2021;
- Euribor avec Euribor floor 1% + 7% payable intégralement en numéraire par la suite

Maturité: 15 mars 2025

**Cotation**: cotation sur euronext.

Les sommes dues au titre de ces obligations sont garanties par un nantissement de compte-titres de cinquième rang relatif aux titres émis par Solocal SA détenus par Solocal Group.

#### RCF:

Une facilité de crédit revolver de quinze millions avait été signée en février 2020 avec deux partenaires bancaires. La société a travaillé à l'augmentation de cette facilité de crédit, qui a été augmentée de 25 millions le 12 juillet 2020, puis de 10 millions le 6 décembre 2020 pour atteindre 50 millions. Cette facilité de crédit revolver a été intégralement tirée et remboursée à hauteur de 6 millions d'euros.

Ce RCF reste identique en montant néanmoins ses modalités sont modifiées :

- Intérêts : Euribor floor 1% + marge
- Facility fee: 3,5% annuel payable au 15 septembre 2021, 30 septembre 2022, 30 septembre 2023

#### Marge:

• Jusqu'au 15 septembre 2021 :

• Tranche de 15 millions d'euros : 4,5%

• Tranches à 25 millions et 10 millions d'euros : 5%

• A compter du 15 septembre 2021 : 5% pour toutes les tranches

• Maturité: 29 septembre 2023

#### Amortissement :

• Septembre 2021 : 6 millions d'euros payables à la fois en espèces à hauteur de 3 millions d'euros et en actions à hauteur de 3 million d'euros.

- Septembre 2022 : 5 à 10 millions d'euros payables en trésorerie ou en actions pour un nombre variable d'instruments de capitaux propres à la main de Solocal.
- Septembre 2023 : Remboursement de la dette résiduelle en trésorerie ou en actions pour un nombre variables d'instruments de capitaux propres à la main de Solocal. Si Solocal venait à rembourser le solde résiduel du RCF en actions, chaque créancier pourra choisir d'étendre la maturité d'un an afin d'être remboursé en numéraire en septembre 2024. Dans ce cas, Solocal amortirait le RCF pour un montant compris entre 5 millions d'euros et 10 millions d'euros en numéraire ou en actions à sa main.

#### Compléments de prix sur acquisition ou cession de titres

Suite à la cession de Mappy en octobre 2020, Solocal a reçu un complément de prix de 0,1 million d'euros en juin 2021.

#### Instruments financiers inscrits au bilan

#### Instruments financiers inscrits au bilan

Exercice clos le 31 décembre 2021		Ventilation p d'instrumen IFR	ts au sens	Ventilation par niveau au sens IFRS 13			
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Coût amorti	Niveau 1 et trésorerie	Niveau 2	Niveau 3	
(en milliers d'euros)							
Autres actifs financiers non courants	7 187	1 293	5 894	-	7 187	-	
Créances clients nettes	56 328	-	56 328	-	56 328	-	
Autres actifs financiers courants	1 363	-	1 363	-	1 363	-	
Equivalents de trésorerie	397	-	397	397	-	-	
Trésorerie	79 833		79 833	79 833	-		
Actifs financiers	145 107	1 293	143 814	80 230	64 877		
Dettes financières non courantes	228 958	-	228 958	187 880	41 078	-	
Dettes financières courantes	9 821	-	9 821	-	9 821	-	
Dettes fournisseurs	51 209		51 209	-	51 209		
Passifs financiers	289 988		289 988	187 880	102 108	-	

#### Instruments financiers inscrits au bilan

Exercice clos le 31 décembre 2020		Ventilation p d'instrumer IFR	its au sens	Ventilation par niveau au sens IFRS 13			
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Coût amorti	Niveau 1 et trésorerie	Niveau 2	Niveau 3	
(en milliers d'euros)							
Autres actifs financiers non courants Instruments financiers dérivés	7 711	1 293	6 418		7 711		
Créances clients nettes	69 649		69 649		69 649		
Autres actifs financiers courants	1 004		-		1 004		
Equivalents de trésorerie	197		197	197			
Trésorerie	61 182		61 182	61 182			
Actifs financiers	139 742	1 293	137 445	61 379	78 363		
Dettes financières et dérivés non courants	228 252		228 252	228 252			
Dettes financières courantes	8 767		8 767		8 767		
Dettes fournisseurs	59 458		59 458		59 458		
Passifs financiers	296 476	_	296 476	228 252	68 225	-	

A la date d'émission, la juste valeur de l'emprunt obligataire et du mini-bond représentait un montant de 186,2 millions d'euros pour une valeur nominale de 187,9 millions d'euros :

(en milliers d'euros)	Valeur nominale	Cotation au 31/12/2021	Valeur de marché	Courant			Non-co	ourant			
				A un an	De 1 à 2	De 2 à 3	De 3 à 4	De 4 à 5	5 ans et	Total Non	Total
				au plus	ans	ans	ans	ans	plus	courant	TOLAT
Emprunt obligataire	169 858	88,00%	149 475	-	-	-	169 858	-	-	169 858	169 858
Mini Bond	18 022	-	-	-	-	-	18 022	-	-	18 022	18 022
Prêt bancaire Atout	15 000	-	-	4 000	4 000	4 000	3 000	-	-	11 000	15 000
Ligne de crédit revolving (RCF) *	44 000	-	-	5 000	39 000	-	-	-	-	39 000	44 000
Sous-total emprunts	246 880		149 475	9 000	43 000	4 000	190 880	-	-	237 880	246 880
Intérêts courus non échus sur emprunts	8 297	NA	-	743	7 554	-	-	-	-	7 554	8 297
Autres	80	NA	-		-	-	-	-	80	80	80
Obligations locatives	74 307	NA	-	17 340	15 591	15 732	16 127	6 763	2 754	56 967	74 307
Dettes financières et dérivés courants	329 564		149 475	27 083	66 145	19 732	207 007	6 763	2 834	302 481	329 564

<sup>\*</sup> Payable en actions

Les échéances du RCF de septembre 2022 et septembre 2023 seront partiellement payées par la trésorerie de Solocal Group, une autre partie sera reversée sous forme d'actions.

(en milliers d'euros)	Valeur nominale	Cotation au 31/12/2020	Valeur de marché	Courant			Non-co	ourant			
				A un an	De 1 à 2	De 2 à 3	De 3 à 4	De 4 à 5	5 ans et	Total Non	Tabal
				au plus	ans	ans	ans	ans	plus	courant	Total
Emprunt obligataire	168 454	91,00%	153 293	-	-	-	168 454	-	-	168 454	168 454
Mini Bond	17 777	-	-	-	-	-	17 777	-	-	17 777	17 777
Prêt bancaire Atout	16 000	-	-	1 000	4 000	4 000	4 000	3 000	-	15 000	16 000
Ligne de crédit revolving (RCF) *	50 000	-	-	5 000	45 000	-	-	-	-	45 000	50 000
Sous-total emprunts	252 231		153 293	6 000	49 000	4 000	190 231	3 000	-	246 231	252 231
Intérêts courus non échus sur emprunts	2 516	NA		562	1 954	-	-	-	-	1 954	2 516
Dettes de crédit-bail	110	NA		110	-	-	-	-	-	-	110
Affacturage	2 064	NA		2 064	-	-	-	-	-	-	2 064
Autres	30	NA		30	-	-	-	-	-	0	30
Obligations locatives	93 966	NA		18 886	15 492	14 880	15 413	16 190	13 105	75 080	93 966
Dettes financières et dérivés courants	350 917	-	153 293	27 652	66 446	18 880	205 644	19 190	13 105	323 265	350 917

<sup>\*</sup> Payable en actions

Le Groupe a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs est composée des niveaux suivants :

- Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables)

Durant l'année 2021, les montants des dettes financières liés au RCF, au prêt Atout et éléments de la juste valeur des financements ont été transférés du niveau 1 vers le 2 de la hiérarchie.

# Note 10 – Objectifs, politiques et gestion des risques financiers, gestion du capital

Le Groupe a pour objectif d'optimiser sa structure financière, dont le principal critère d'appréciation est le levier financier (ratio d'endettement net sur l'EBITDA), afin de réduire le coût de son capital tout en conservant une flexibilité financière lui permettant de respecter son plan de développement.

Le Groupe veille également au respect des engagements inscrits dans sa documentation obligataire qui prévoit certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de *covenants* opérationnels et financiers tels que le niveau minimum de couverture de la charge nette consolidée d'intérêts par l'EBITDA consolidé et le levier maximum, mesuré par le rapport entre la dette nette consolidée et l'EBITDA consolidé. A noter que l'EBITDA utilisé pour les calculs de ces covenants bancaires diffère de celui utilisé dans les présents états financiers.

Le covenant de levier financier du Groupe ressort à 1,67 fois l'EBITDA consolidé tel que défini dans le contrat obligataire. Ainsi, le Groupe respecte le covenant sur le levier financier au 31 décembre 2021.

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit. Les informations communiquées ci-après intègrent certaines hypothèses et anticipations qui, par nature, peuvent ne pas se révéler exactes, principalement en ce qui concerne les évolutions des taux d'intérêt, ainsi que l'exposition du Groupe Solocal aux risques correspondants.

#### Risque de taux de change

Le Groupe Solocal estime que le risque de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

#### Risque de taux d'intérêt

Le Groupe Solocal est exposé au risque de variation des taux d'intérêt dans la mesure où l'intégralité de la dette bancaire et obligataire est à taux variable. Dans un environnement de taux bas, le Groupe estime qu'il n'est pas dans son intérêt de se couvrir contre ce risque de taux à court terme. Les principales caractéristiques de la dette bancaire et obligataire du Groupe figurent en note 9.5.

#### Risque de liquidité

Le Groupe Solocal a mis en place une gestion de trésorerie centralisée avec un système de cash pooling qui inclut l'ensemble de ses filiales françaises, à l'exception de la filiale Solocal SA, et est organisé autour d'un pivot Solocal Group. Cette méthode de gestion des liquidités associée à un système de reporting interne permet au Groupe d'anticiper et d'estimer les flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles de ses différentes filiales, et ainsi d'optimiser les placements en cas d'excédent de trésorerie.

#### Risque de crédit

Le Groupe Solocal entretient des relations avec un grand nombre de contreparties parmi lesquelles les plus nombreuses sont ses clients. Au 31 décembre 2021, le montant total des créances clients nettes de dépréciations s'élevait à 56,3 millions d'euros. Ces créances sont détaillées par échéance (Cf. Note 5.2). L'exposition du Groupe au risque de crédit est liée aux caractéristiques individuelles de ses clients. Le défaut de l'un des clients est susceptible d'entraîner une perte financière limitée du fait d'en cours moyen faible par client.

#### Risque de contrepartie

Le Groupe Solocal n'est pas exposé au risque de financement étant donné qu'il n'a pas de placements ou d'instruments de couvertures de taux sur l'année 2021.

La procédure de gestion des opérations financières du Groupe Solocal dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

#### **Risque actions**

Le Groupe Solocal estime que le risque actions n'est pas significatif dans la mesure où le montant investi en actions propres notamment via le contrat de liquidité reste limité, et où le placement de ses excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

## Note 11 – Provisions et autres passifs

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

L'évolution des provisions pour risques et litiges est la suivante :

en milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Avantages postérieurs à l'emploi	70 610	84 498
Autres avantages à long terme	6 036	7 801
Avantages du personnel - non courants (1)	76 646	92 299
Autres provisions pour risques	0	0
Provisions pour litiges sociaux - fiscaux	1 417	6 842
Provisions – non courantes	1 417	6 842

<sup>(1)</sup> Cf. détails note suivante. Les avantages du personnel non courants concernent les entités françaises.

(en milliers d'euros)	Solde en début de période	Dotation de la période	Reprise de la période (provision non utilisée)	Reprise de la période (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassem ents et autres	Solde en fin de période
Provisions pour restructuration (2019)	6 524			(5 180)		1 344
Provisions pour restructuration (2018)	9 837	(42)	(5 919)	(1 456)		2 420
Provisions pour restructuration (2014)	6 840		(5 054)	(370)		1 417
Provisions pour litiges sociaux et fiscaux (*)	12 170	9 416	(1 038)	(839)		19 709
Autres provisions pour risques	3 071	2 527	(2 059)	(472)		3 067
Total provisions	38 442	11 901	(14 070)	(8 317)	-	27 957
- dont non courant	6 841		(5 054)	(370)		1 417
- dont courant	31 602	11 901	(9 016)	(7 947)	-	26 540

(\*) La dotation de l'exercice concerne divers litiges sociaux et fiscaux qui ont fait l'objet d'une analyse individuelle par la société et ses conseils et une couverture à hauteur de l'appréciation du risque

#### Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale, et ce en utilisant des hypothèses démographiques (turnover du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite...) et financières (augmentation future de salaire par catégorie).

Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés pour leur intégralité en autres éléments du résultat global soit un impact positif net d'impôt différé de 8.8 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Afin de disposer de données à jour, les tables de turnover font l'objet d'un nouveau calcul tous les trois ans en ne retenant, conformément à la norme IAS 19, que les seuls motifs de démission dans le taux de turnover. La mise à jour de ce taux a été réalisée en 2021.

#### Autres régimes de retraite

La charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

Au 31 décembre 2021, un produit de 0,4 millions d'euros a été comptabilisé au titre des indemnités de fin de carrière et médaille du travail.

Le montant total de la provision au bilan s'élève à 77,9 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 93,2 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le taux d'actualisation retenu dans l'évaluation des engagements au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020, s'élève à 1% conformément aux conditions réelles de marché (taux iBoxx AA10+).

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie (notées au moins AA ou Aa) à une échéance égale à la maturité de l'engagement ; si le marché de ces obligations n'est pas liquide, le taux est égal au taux des obligations d'Etat (OAT) correspondantes.

#### Engagements de retraite et autres avantages du personnel

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2021	postérieurs à	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2020
Verilation de la colonida de constant						
Variation de la valeur des engagements Valeur totale des engagements en début de période	85 039	8 183	93 222	86 533	8 273	94 806
Ajustement n-1 des tables de Turnover	65 059	0 103	93 222	80 333	0 2/3	34 000
Valeur totale des engagements en début de période (ajustée)	85 039	8 183	93 222	86 533	8 273	94 806
Coût des services rendus	6 352	588	6 940		566	6 125
Coût des services rendus  Coût de l'actualisation (charge d'intérêts)	295	28	323		60	699
Réductions / liquidations	(6 500)	(622)	(7 122)	8	(368)	(4 287)
(Gains) / pertes actuariels	(11 783)	(1 393)	(13 176)		271	2 586
Prestations payées	(292)	(227)	(519)		(226)	(824)
Variation de périmètre	(292)	(227)	(319)	(567)	(220)	(567)
Plan de restructuration	(1 625)	(121)	(1 746)		(392)	(5 316)
Valeur totale des engagements en fin de période	71 486	6 <b>436</b>	77 <b>922</b>		8 184	93 222
Engagements de fin de période afférent à des régimes non financés	71 486 71 486	6 436	77 922 77 922	85 037	8 184 8 184	93 222
dont court terme	71 480 877	400	1 276		383	93 222
dont court terme dont long terme	70 609	6 036	76 646		7 801	92 298
Charge de l'exercice	70 609	0 030	70 040	84 490	7 801	92 298
Coût des services rendus	6 352	588	6 940	5 559	566	6 125
Coût de l'actualisation	295	28	323		60	699
Effet de réductions / liquidations	(6 500)	(622)	(7 122)	8	(368)	(4 287)
Total charge de retraite	(0 300)	(6)	141	2 278	258	2 537
Evolution de la provision / (actif)	17/	(0)	171	2 2/6	230	2 337
Provision / (actif) en début de période	85 039	8 183	93 222	86 533	8 273	94 806
Charge de retraite	147	(6)	141		258	2 537
Prestations directement payées par l'employeur	(292)	(227)	(519)		(226)	(824)
Variation de périmètre	(232)	(227)	(313)	(567)	(220)	(567)
Gains / (pertes) actuariels	(11 783)	(1 393)	(13 176)		271	2 586
Plan de restructuration	(1 625)	(121)	(1746)		(392)	(5 316)
Provision / (actif) en fin de période	71 486	6 436	77 922		8 184	93 222
Hypothèses	71 400	0 450	,, ,,	05 057	0 10 7	JU 222
Taux d'actualisation (%)	1,00%	1,00%	1,00%	0,35%	0,35%	0,35%
Taux d'inflation attendu sur le long terme (%)	1.75%	1,0070	1,75%		0,5570	1,50%
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme (%)	en fonction		1,7370	en fonction		1,50 /0
	des catégories			des catégories		
Montant comptabilisé en charge au titre de la période	145	233	378	(1 680)	(32)	(1 713)

#### Sensibilité du taux d'actualisation sur les avantages postérieurs à l'emploi (IFC) :

Une hausse de 0,25% du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 3,3% soit environ 2,3 millions d'euros, tandis qu'une baisse de 0,25% du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 3,3% soit environ 2,4 millions d'euros.

## Sensibilité du taux d'actualisation sur les autres avantages à long terme (médailles du travail) :

Une hausse de 0,25% du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 2,3% soit environ 0,1 million d'euros, tandis qu'une baisse de 0,25% du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre de 2,4% soit environ 0,2 million d'euros.

#### Note 12 – Dettes Fournisseurs

Au 31 décembre 2021, les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an. Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont en principe payables entre 30 jours et 60 jours.

## Note 13 – Capitaux propres et résultat par action

#### 13.1 Capital social

Le capital social de Solocal Group est composé de 131 694 468 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, soit un montant total de 131 694 468 euros (actions auto détenues non déduites).

#### 13.2 Autres réserves et autres éléments du résultat global

La différence entre les capitaux propres individuels de Solocal Group et les capitaux propres consolidés de Solocal Group s'explique par l'application de principes comptables différents.

Cet impact porte essentiellement sur le poste des autres réserves consolidées et autres éléments du résultat global qui sont négatifs à hauteur de 1 467,0 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre un montant négatif à hauteur de 1 492,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 et se compose essentiellement de :

- De la part des distributions excédant le résultat de l'exercice, relative essentiellement à la distribution exceptionnelle opérée en novembre 2006 d'un montant de 2 519,7 millions d'euros par Solocal Group (anciennement PagesJaunes Group);
- Des écarts actuariels sur indemnités de fin de carrière (IAS 19) d'un montant négatif de 45,8 millions d'euros ;
- De la contrepartie de la charge de rémunération en actions pour la part dénouée en instruments de capitaux propres d'un montant négatif de 66 millions d'euros ;
- De la contrepartie du gain représentatif de l'écart entre la valeur nette comptable au bilan de la dette obligataire d'origine décomptabilisée et la juste valeur des actions émises au jour de la restructuration de la dette pour 48 millions d'euros.

#### 13.3 Actions propres

Conformément à IAS 32, les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

Au travers du contrat de liquidité, la Société détenait 309 885 actions propres au 31 décembre 2021 pour une valeur de 0,4 millions d'euros, contre 7 818 actions propres au 31 décembre 2020, comptabilisées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition.

#### 13.4 Dividendes

Solocal Group n'a pas procédé à de distribution de dividende en 2021 ni en 2020.

### 13.5 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options non encore exercées, actions gratuites). Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Les actions d'auto-détention portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Période close le 31 Decembre 2020
Capital social (en moyenne pondérée) Actions d'autocontrôle via contrat de liquidité (en moyenne pondérée) <b>Nombre d'actions de base</b>	129 754 826 (36 298) <b>129 718 528</b>	13 173 478 (8 229) <b>13 165 249</b>
Nombre actions dilué	130 785 735	13 362 549
<u>Informations complémentaires (moyenne simple)</u> Nombre actions de base existantes au 31 décembre Nombre actions dilué existantes au 31 décembre	130 097 851 131 175 158	35 304 320 35 461 739
<u>-</u>	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Résultat des activités poursuivies de la période par action attribuable aux actionnaires de SoLocal Groupe (en euros)		
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions existantes (au 31 décembre) - de base - dilué	0,18 0,17	1,27 1,26
Résultat des activités abandonnées de la période par action attribuable aux actionnaires de SoLocal Groupe (en euros)		
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions existantes (au 31 décembre) - de base - dilué	- -	0,59 0,59

#### 14.1 Rémunération en actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'actions et les attributions gratuites d'actions accordées aux salariés du groupe sont évaluées à leur date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel (rubrique « Rémunération en actions ») linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie. Le Groupe a opté pour l'application rétrospective des dispositions de la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions et en trésorerie. Les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.

La juste valeur d'une action attribuée gratuitement correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition. Cette charge est constatée de manière linéaire sur la période d'acquisition et, le cas échéant, ajustée de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance.

### 14.2 Description des plans

#### 14.2.1 Stock-options

Aucun plan de stock-options n'a été consenti par Solocal Group ou l'une de ses filiales sur les deux dernières années.

#### 14.2.2 Actions gratuites

Pour rappel, un regroupement d'actions par voie d'échange de cent actions anciennes contre une action nouvelle a été opéré le 24 novembre 2020. De plus, il a été procédé à l'ajustement du nombre d'actions nouvelles à émettre au titre de chaque droit d'attribution gratuite d'actions à raison de 2,109 actions nouvelles. Pour le plan 2019, l'ensemble des éléments mentionnés ci-dessous s'entend avant regroupement.

#### Plan 2019

Sur 2019, les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 11 avril 2019, ont autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions gratuites à l'ensemble des salariés des entités françaises du groupe Solocal au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce. Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement est au maximum de 400 000 actions. Dans le cadre de ce plan pour tous, l'attribution des actions gratuite est soumise à une condition de présence d'un an. Aucune période dite de conservation ne sera imposée aux bénéficiaires.

De plus, lors de l'assemblée générale mixte du 11 avril 2019, les actionnaires de la société Solocal Group ont également autorisé le Conseil d'administration à attribution des actions de performance à certains dirigeants et salariées de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce. Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions de performance pouvant être attribuées gratuitement est au maximum 5 500 000 action de la Société, dont au maximum 1 500 000 actions au bénéfice du Directeur Général.

Ce plan a donné lieu à l'attribution de 5 345 000 actions de performance à 96 bénéficiaires, dont 1 500 000 actions de performance au Directeur général. Dans le cadre de ce plan, l'attribution des actions de performance ne deviendra définitive qu'au terme d'une période dite d'acquisition de trois ans. Aucune période dite de conservation ne sera imposée aux bénéficiaires.

L'attribution définitive des actions sera soumise à une condition de présence et à une condition de performance, laquelle sera fondée sur le niveau d'atteinte d'un objectif concernant l'agrégat du Free Cash Flow et sur l'évolution du cours de l'action de la Société.

Le Directeur général et les membres du Comité exécutif de la Société auront l'obligation de conserver au moins 30% des actions leur ayant été définitivement attribuées, et ce jusqu'à cessation de leur fonction de Membre du Comex ou de directeur général de la Société.

#### Plan 2021

Sur 2021, les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale mixte le 27 Novembre 2020, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions de performance pouvant être attribuées gratuitement est au maximum de 1 295 087 actions de la Société, dont au maximum 431 695 actions au bénéfice des mandataires sociaux de la Société.

Ce plan a donné lieu en 2021 à l'attribution de 1 066 000 actions de performance à 64 bénéficiaires, dont 275 000 actions de performance au Directeur général. Dans le cadre de ce plan, l'attribution des actions de performance ne deviendra définitive qu'au terme d'une période dite d'acquisition de trois ans pour le CEO et par tranches de une, deux et trois ans pour les autres bénéficiaires. Ces actions devront être conservées pendant un minimum de 4 ans (en ce compris la période d'acquisition) hormis pour le CEO qui devra conserver une partie de ces actions tant qu'il exercera ses fonctions au sein de la société.

L'attribution définitive des actions sera soumise à une condition de présence et à une condition de performance, laquelle sera fondée sur le niveau d'atteinte d'un objectif concernant l'agrégat du Free Cash Flow et sur l'évolution du cours de l'action de la Société.

## 14.3 Evolution des plans de stock-options et plans d'attribution d'actions gratuites

	Total 31 décembre 2020	Nouveaux plans	Annulées/ caduques	Total 31 décembre 2021	Prix d'exercice
Plans d'attribution gratuite d'actions	144 763	969 000	(144 763)	969 000	Date d'acquisition définitive
juin 2021 juin 2019 avril 2018	58 695 86 068	969 000	(58 695) (86 068)	969 000 - -	31/03/2024 18/06/2022 24/04/2021

Au 31 décembre 2021, les options du plan 2018 est caduque. Les actions du plan 2019 ont été dans leur ensemble annulées, les conditions de performance n'ayant pas été atteintes.

## 14.4 Charges relatives aux plans de stock-option et aux attributions gratuites d'actions

L'impact sur le compte de résultat 2021 représente une charge de 0,9 millions d'euros contre une charge de 0,2 millions d'euros en 2020.

## Note 15 – Information sur les parties liées

Il n'y a pas eu de nouvelles transactions sur les parties liées au cours de l'année 2021. Hervé Milcent serait soumis à une obligation de non-concurrence en cas de cessation de son mandat de Directeur Général pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit dans les conditions visées ci-après : l'interdiction de concurrence sera limitée à une période de 12 mois commençant le jour de la cessation effective des fonctions ; l'indemnité de non-concurrence correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 12 mois, à 6 mois de rémunération totale calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute versée au cours des 12 derniers mois d'activité précédant la date de cessation de ses fonctions.

La société pourra, lors de la cessation de fonctions, (i) renoncer au bénéfice de l'engagement de non-concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante) ou (ii) réduire la durée, le champ des activités et/ou le champ géographique dudit engagement (auquel cas le montant de l'indemnité de non-concurrence sera réduit à due proportion).

Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable. Par ailleurs, le versement de l'indemnité de non-concurrence est exclu si le bénéficiaire a la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite. En tout état de cause, aucune indemnité ne peut être versée au-delà de 65 ans. Ces dispositifs ont été approuvés par l'assemblée générale du 3 juin 2021.

Les dirigeants constituant des parties liées au 31 décembre 2021 sont les membres du Conseil d'administration, y compris le Directeur Général et les membres du Comité Exécutif.

Solocal n'a pas de parties liées autres que ses dirigeants et administrateurs.

## Note 16 - Litiges, actifs et passifs éventuels

## 16.1 Litiges – évolutions significatives de la période

Dans le cours normal de leur activité, les entités du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, le Groupe ne considère pas être partie à une quelconque poursuite judiciaire ou procédure arbitraire raisonnablement susceptible d'avoir un impact négatif significatif sur son bénéfice, ses activités ou sa situation financière consolidée.

#### Plan de Sauvegarde pour l'Emploi 2014

En 2013, Solocal a procédé à une nouvelle réorganisation - un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement avait été signé le 20 novembre 2013 et validé par la DIRECCTE le 2 janvier 2014. Néanmoins, 311 salariés ont refusé la modification de leur contrat de travail liée à la réorganisation mise en œuvre fin 2013, 280 d'entre eux ont été licenciés.

Un salarié de l'entreprise a contesté la décision de validation de l'accord collectif comportant les mesures du Plan de Sauvegarde de l'Emploi devant les juridictions administratives. La Cour Administrative d'Appel de Versailles a, dans un arrêt du 22 octobre 2014 notifié le 5 novembre suivant, annulé la décision de validation rendue par le DIRECCTE. Le 22 juillet 2015, le Conseil d'État a rejeté le recours de la société Solocal et du Ministre du Travail. En conséquence, de multiples procédures ont été engagées tant devant les tribunaux administratifs que judiciaires. Les procédures introduites devant les juridictions administratives sont aujourd'hui terminées.

Près de 200 décisions ont été rendues au fond, en première instance et/ou en appel. Dans leur grande majorité, ces décisions rejettent les demandes tendant à la nullité du licenciement et aux conséquences indemnitaires qui en découlent, constatent que le licenciement repose sur une cause réelle et sérieuse et rejettent les demandes tendant à la remise en cause du motif économique (mais prononcent des condamnations de paiement sur le fondement de l'article L. 1235-16 du Code du travail à un niveau proche du plancher indemnitaire prévu par ce texte, soit entre six et sept mois de salaire). Une Cour d'appel en particulier a retenu l'application de la prescription invoquée par la société et a débouté entièrement les demandeurs (35 dossiers). Ces décisions ont été déférées devant la Cour de cassation par les demandeurs. La Cour de cassation a rendu en septembre 2020 deux premières décisions et a retenu l'argumentation de la société concernant la prescription annale. Les dossiers qui étaient pendant devant la Cour de cassation sur ce point ont été tranchés en 2021 et l'absence de condamnation a été confirmée.

Enfin, quelques dossiers sont également pendants devant la Cour de cassation à l'initiative de Solocal pour des questions autres que la prescription. Certaines des décisions ont été rendues, confirmant des décisions concernant des compléments d'indemnité conventionnelle et appliquant l'article L.1235-16 systématiquement dans tous les dossiers. Par ailleurs, une série d'arrêts de cassation a cassé les décisions qui avaient retenu une faute de gestion. Les délais pour saisir les juridictions de renvoi sont toujours en cours.

Au 31 décembre 2021, la provision résiduelle s'élève à 1,4 millions d'euros contre 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2020.

# 16.2 Engagements contractuels non comptabilisés / engagements contractuels et engagements hors bilan

Il n'y a pas eu de nouveaux engagements significatifs au cours de l'exercice 2021.

Les engagements hors bilan donnés significatifs se présentent comme suit :

	Exe	ercice clos le 3	Exercice clos le 31 décembre 2020			
Obligations contractuelles	Total	Paiem	ents dus par pe	nts dus par période		
(en milliers d'euros)	Total	A moins d'un	De un à cinq	A plus de cinq	Total	
Contrats de location simple	755	21	734	0	1 000	
Autres prestations	11 106	10 055	1 051	0	9 647	
Engagements d'achats de biens et services	11 106				9 647	
Total	11 861	10 076	1 785	0	10 647	

La rubrique « Autres prestations » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2021 sur des biens et services livrables à partir du  $1^{er}$  janvier 2022.

#### **Contrats de location**

Les contrats de location d'une durée supérieure à un an sont retraités dans le cadre d'IFRS 16.

#### Autres engagements donnés

L'emprunt obligataire est indirectement garanti par un nantissement portant sur les titres de l'entité Solocal SA détenus par Solocal Group.

Solocal s'est engagé à poursuivre ses relations commerciales avec Mappy sur 3 années à compter de 2020.

#### Autres engagements reçus

Les autres engagements hors bilan reçus significatifs se présentent comme suit :

	Exc	Exercice clos le 31 décembre 2021					
Obligations contractuelles	Total	Paiement	Total				
(en milliers d'euros)		A moins d'un	De un à cinq	A plus de cinq	Total		
Contrats de location simple – bailleur	923	744	179	0	0		
Autres prestations	156 173	141 655	14 518	0	175 224		
Total	157 096	142 399	14 697	0	175 224		

Les autres prestations correspondent à la part du carnet de commande restant à reconnaître en chiffre d'affaires et non encore facturé

## Note 17 - Evénements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2021

Les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 22 février 2022. Aucun événement significatif n'est à reporter entre la date de clôture et celle du Conseil d'Administration.

## Note 18 - Périmètre de consolidation

#### Période close le 31 Decembre 2021

Exercice clos le 31 décembre 2020

Entités	Pays	Intérêt	Droits de vote	Intérêt	Droits de vote	
	_	1000/	1000/	1000/	1000/	
Solocal Group (consolidante)	France	100%	100%	100%	100%	
Solocal S.A.	France	100%	100%	100%	100%	
SOMS	France	100%	100%	100%	100%	
Leadformance	France	100%	100%	100%	100%	
Effilab	France	100%	100%	100%	100%	
PagesJaunes Outremer	France	100%	100%	100%	100%	
GIE	France	100%	100%	100%	100%	
PagesJaunes Finance & Co	Luxembourg	100%	100%	100%	100%	
Yelster Digital	Autriche	100%	100%	100%	100%	
Orbit Interactive	Maroc	100%	100%	100%	100%	
Solocal Interactive	Rodrigues	100%	100%	100%	100%	

## Note 19 – Honoraires des commissaires aux comptes

	Bea	Beas / Deloitte et Associés				Auditex / Ernst & Young			
(en milliers d'euros)	Montant En % des honoraires			Montant En % des hon		% des honorai	onoraires		
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	
Certification des comptes individuels et									
consolidés et examen limité	456	371	99%	46%	412	323	99%	69%	
- Dont Solocal Group	176	175	38%	22%	168	150	40%	32%	
- Dont filiales intégrées globalement	280	196	61%	25%	244	173	59%	37%	
Services autres que la certification des comptes	-	407	1%	E 40/	2	446	1%	240/	
		427		54%	3	146		31%	
- Dont Solocal Group	7	427	1%	54%	3	146	1%	31%	
<ul> <li>Dont filiales intégrées globalement</li> </ul>	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	
TOTAL	463	798	100%	100%	415	469	100%	100%	

Les services autres que la certification des comptes correspondent pour BEAS/Deloitte ainsi qu'Auditex/Ernst & Young à une attestation et un rapport prévu par les textes légaux et règlementaires.

# 3 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport financier 2021

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de la société Solocal Group,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Solocal Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### <u>Indépendance</u>

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### Comptabilisation du chiffre d'affaires

#### Risque identifié

Les activités du Groupe se caractérisent par de nombreuses offres commerciales évoluant régulièrement et un volume important de données à traiter. Ces offres sont regroupées en deux grandes catégories de services :

- les sites qui sont élaborés afin d'être mis à disposition des clients pour une période contractuelle de 12 ou 24 mois ;
- les produits liés aux services digitaux, tels que la présence ou la publicité, proposés pour une période de 12 ou 24 mois renouvelable et les offres de publicité qui correspondent à des prestations ponctuelles ou des campagnes.

Les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif à ces offres, exposés dans la note 5.1 « Chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes consolidés, diffèrent selon la nature des produits ou services vendus.

Selon la catégorie, une ou deux obligations de performance sont identifiées :

- pour l'offre de la catégorie « Services digitaux (hors sites) », l'application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » conduit à comptabiliser la totalité de ces offres de façon linéaire sur la durée des contrats en ligne avec le transfert de contrôle des services qui s'effectue en continu.
- Deux obligations de prestations distinctes sont retenues pour l'offre de la gamme « Sites » :
  - conception du contenu intellectuel sur la durée de conception (comprise entre 30 jours et 120 jours en fonction des produits): la reconnaissance du revenu de cette obligation s'effectue sur la durée de la conception à compter de la date de vente, c'est-à-dire à partir du début de création du site (reconnaissance à l'avancement);
  - mise à disposition et mise à jour du site pendant la période contractuelle d'hébergement d'une durée comprise entre 12 et 24 mois : la reconnaissance du revenu de cette obligation s'effectue sur la durée de la période contractuelle d'hébergement à compter de la date de livraison du site au client.

Compte tenu du volume de transactions traitées et l'importance des traitements automatisés dans la comptabilisation du chiffre d'affaires, nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires comme un point clé de notre audit.

#### Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus de comptabilisation du chiffre d'affaires, depuis la prise de commande jusqu'à la facturation, la réception des paiements et les opérations de régularisation à

la clôture.

Nous avons inclus dans notre équipe d'audit des spécialistes ayant une compétence particulière en analyse de données.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- analyser, pour les principales offres, la concordance entre leur durée contractuelle et le rythme de comptabilisation du chiffre d'affaires paramétré dans les systèmes d'information et les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires selon IFRS 15;
- rapprocher les données des modules de prises de commande avec des pièces sources, pour un échantillon de transactions ;
- rapprocher les données des modules de prise de commande avec celles des modules de facturation afin d'apprécier le caractère exhaustif du chiffre d'affaires comptabilisé ;
- procéder au recalcul du chiffre d'affaires de l'exercice à partir du module de facturation en fonction des règles de comptabilisation paramétrées dans les systèmes.

#### Continuité d'exploitation

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2021, le Groupe présente des capitaux propres négatifs de 239 millions d'euros, 315 millions d'euros de passifs courants et 168 millions d'euros d'actifs courants. A cette même date, la trésorerie disponible s'élève à 80 millions d'euros.

Il est indiqué dans les notes 1.3 « Autres informations » et 1.5 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés que le Groupe n'a pas identifié d'éléments de nature à compromettre la continuité d'exploitation au regard des prévisions de trésorerie examinées par le conseil d'administration du 22 février 2022 pour les 12 prochains mois dans le contexte de crise Covid-19 décrit en note 1.4.1 de l'annexe.

Ainsi, nous considérons que l'appréciation de l'hypothèse de continuité d'exploitation, sur la base de laquelle ont été arrêtés les comptes consolidés, repose sur le jugement de la direction, notamment en ce qui concerne :

- les hypothèses et plans d'affaires retenus par la direction pour l'établissement du budget adopté par le conseil d'administration, étant précisé que comme indiqué dans la note 1.4.1 « Crise Covid-19 » de l'annexe, ces plans prévoient que la crise sanitaire liée au Covid-19 continuera sans aggravation ni amélioration significative durant la totalité de l'exercice 2022.
- les prévisions de trésorerie qui en découlent.

Pour ces raisons, nous avons considéré l'appréciation de l'hypothèse de continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit.

#### Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la direction pour évaluer la capacité du Groupe à financer son activité pour les 12 prochains mois.

Nos travaux ont notamment consisté à :

prendre connaissance du processus d'élaboration du budget et des prévisions de trésorerie;

- prendre connaissance des hypothèses d'activité opérationnelle sous-tendant le budget et intégrant les hypothèses de la direction au titre des incidences de la crise Covid-19 sur l'activité commerciale du Groupe ;
- examiner le déversement effectif des données budgétaires dans le tableau de suivi des prévisions de trésorerie ;
- rapprocher le point de départ du tableau de suivi des prévisions de trésorerie avec la situation de trésorerie ressortant de la comptabilité au 31 décembre 2021 ;
- étudier le paramétrage du fichier de simulation des encaissements sous-tendant les prévisions de trésorerie mensuelles des 12 prochains mois, notamment en appréciant la cohérence des taux d'écoulement par type de produits en fonction de leur modalité d'encaissement ;
- interroger la direction concernant sa connaissance d'évènements ou de circonstances postérieurs à la clôture qui seraient susceptibles de remettre en cause ces prévisions, notamment dans le contexte de crise Covid-19.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations relatives à la continuité d'exploitation présentées dans la note 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

#### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### Désignation des commissaires aux comptes

Le cabinet B.E.A.S., une entité du réseau DELOITTE, et le cabinet AUDITEX, membre du réseau ERNST & YOUNG Global Limited ont été nommés commissaires aux comptes de la société Solocal Group par votre assemblée générale du 19 octobre 2016.

Suite à une opération d'apport partiel d'actif réalisée par la société B.E.A.S., le mandat Solocal Group se poursuit au sein de la société DELOITTE & ASSOCIÉS jusqu'à la date d'expiration de ce dernier.

Au 31 décembre 2021, la mission du cabinet B.E.A.S. poursuivie au sein de DELOITTE & ASSOCIÉS et celle du cabinet AUDITEX étaient dans leur sixième année sans interruption.

DELOITTE & ASSOCIÉS et Ernst & Young Audit ont exercé les fonctions de commissaires aux comptes de la société Solocal Group précédemment de 2003 à 2015 et de 2004 à 2015 respectivement, dont douze années pour ces deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 1er mars 2022

Les Commissaires aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIES** 

AUDITEX
Membre du réseau Ernst & Young Global Limited

Stéphane Rimbeuf

Jeremy Thurbin